Dossier de demande d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ)

ÉSPÉ d'Aix-Marseille

Établissement intégrateur :
Université d'Aix Marseille

Établissement(s) partenaire(s)
Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

Dates des délibérations
Conseil d'école de l'ÉSPÉ : 25 septembre 2017
Conseils d'administration d'AMU : 24 octobre 2017
Conseils d'administration d'UAPV : 17 octobre 2017

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1 Renseignements administratifs 3

1.1 Directeur de l'ÉSPÉ et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique 3
1.2 Équipe de direction 3
1.2.1 Organigramme et comitologie 3
1.2.2 Le fonctionnement de la direction de l'ÉSPÉ 5

2 Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ 6

3 Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ÉSPÉ 8

3.1 Périmètre 8
3.1.1 L'offre de master 9
3.1.2 Les formations complémentaires 11
3.1.3 Le continuum de formation 13
3.1.4 La formation continue des personnels de l'Éducation nationale 13
3.1.5 La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université 14

3.2 Organisation 15
3.2.1 La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations 15
3.2.2 Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations 16
3.2.3 Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation 21
3.2.4 Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ; 23
3.2.5 Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation 25
3.2.6 Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEÉF 28
3.2.7 La mise en œuvre de la démarche qualité ; 28
3.2.8 Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations. 29

3.3 Positionnement dans l'environnement 32
3.3.1 Positionnement de l'offre de l'ÉSPÉ dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaires 32
3.3.2 Modalités du partenariat avec l'académie 32
3.3.3 Environnement en matière de partenariats 33
3.3.4 Laboratoires en appui des formations 34
3.3.5 Les différents partenariats internationaux. 36

4 Fiches AOF des mentions de master MEÉF et du DU « parcours adaptés » 39

5 Budget de projet 39

5.1 Principes d'élaboration 39
5.2 Analyse et évolution 40
5.2.1 Une meilleure prise en compte du réel 40
5.2.2 L'équilibre des contributions 40
5.2.3 L'adossement à la recherche 41
5.2.4 La formation toute au long de la vie des personnels de l'Education nationale 41

Annexes 42

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

1 Renseignements administratifs

1.1 Directeur de l'ÉSPÉ et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Directeur de l'ÉSPÉ : Jacques Ginestié
  - Coordonnées téléphoniques : +33 4 13 55 22 45
  - Portable : +33 6 74 83 38 23
  - Courriel : jacques.ginestie@univ-amu.fr
- Président du Conseil d'école : Jean-Marc Monteil
  - Coordonnées téléphoniques :
  - Portable : +33 6 20 28 46 09
  - Courriel : jmonteil2@wanadoo.fr
- Président du COSP : Blanca Barredo
  - Coordonnées téléphoniques : +34 616 33 09 09
  - Portable : +34 934 03 90 64
  - Courriel : blancabarredo@ub.edu

1.2 Équipe de direction

L'équipe de direction est constituée de :

- Directeur : Jacques Ginestié (AMU)
- Directeurs-adjoints :
  - Pascale Brandt-Pomares (Relations Recherche Formation Terrain) (AMU)
  - Jean-François Paba (Formation initiale) (AMU)
  - Nicolas Sembel (Recherche et coopérations internationales) (AMU)
  - Dany Deschamps (Partenariats, Budget et démarche qualité) (Académie)
- Responsable services administratifs : Marie-France Salogne-Carosso (AMU)
- Responsables de collège :
  - Collège Sciences : Marjolaine Chatoney (AMU)
  - Collège ALLSH : Laurence Espinassy (AMU)
- Responsables de mention :
  - Mention 1 : Frédéric Saujat
  - Mention 2 : Marjolaine Chatoney
  - Mention 3 : Nathalie Mikaïloff
  - Mention 4 : Pascale Brandt-Pomares

1.2.1 Organigramme et comitologie

Conformément au Décret n° 2013-782 du 28 août 2013, l'ÉSPÉ est doté d'un Conseil d'École (CE) et d'un Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP), dont la composition est fixée par ce même décret. Le CE est présidé par Jean-Marc Monteil ; le COSP par Blanca Barredo (Université de Barcelone).

Pour compléter ces deux instances statutaires, un Observatoire Académique des Formations initialement prévu a permis de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du projet à la création de l'ÉSPÉ son évolution vers une instance qui est un véritable conseil de pilotage du projet académique ÉSPÉ a abouti à la mise en place d'un Directoire (voir plus loin les paragraphes 2 Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ et le paragraphe spécifique sur le directoire dans la partie 3.2.2). Les rôles, missions, organisations et compositions des instances statutaires sont décrites dans les statuts de l'ÉSPÉ (cf. Statuts en annexe).

D'autres instances statutaires et réglementaires organisent la vie de l'ÉSPÉ (cf. Règlement Intérieur en annexe). Les instances réglementaires se répartissent elles-mêmes en deux types

- Les instances fonctionnelles : Conseil Consultatif d'École, Conseils de perfectionnement, Commission Pédagogique, Commission Recherche, Conseils de mention, Conseils de collège ;

- Les instances opérationnelles : Commissions de site, Commission financière, Commission des Personnels administratifs et techniques.

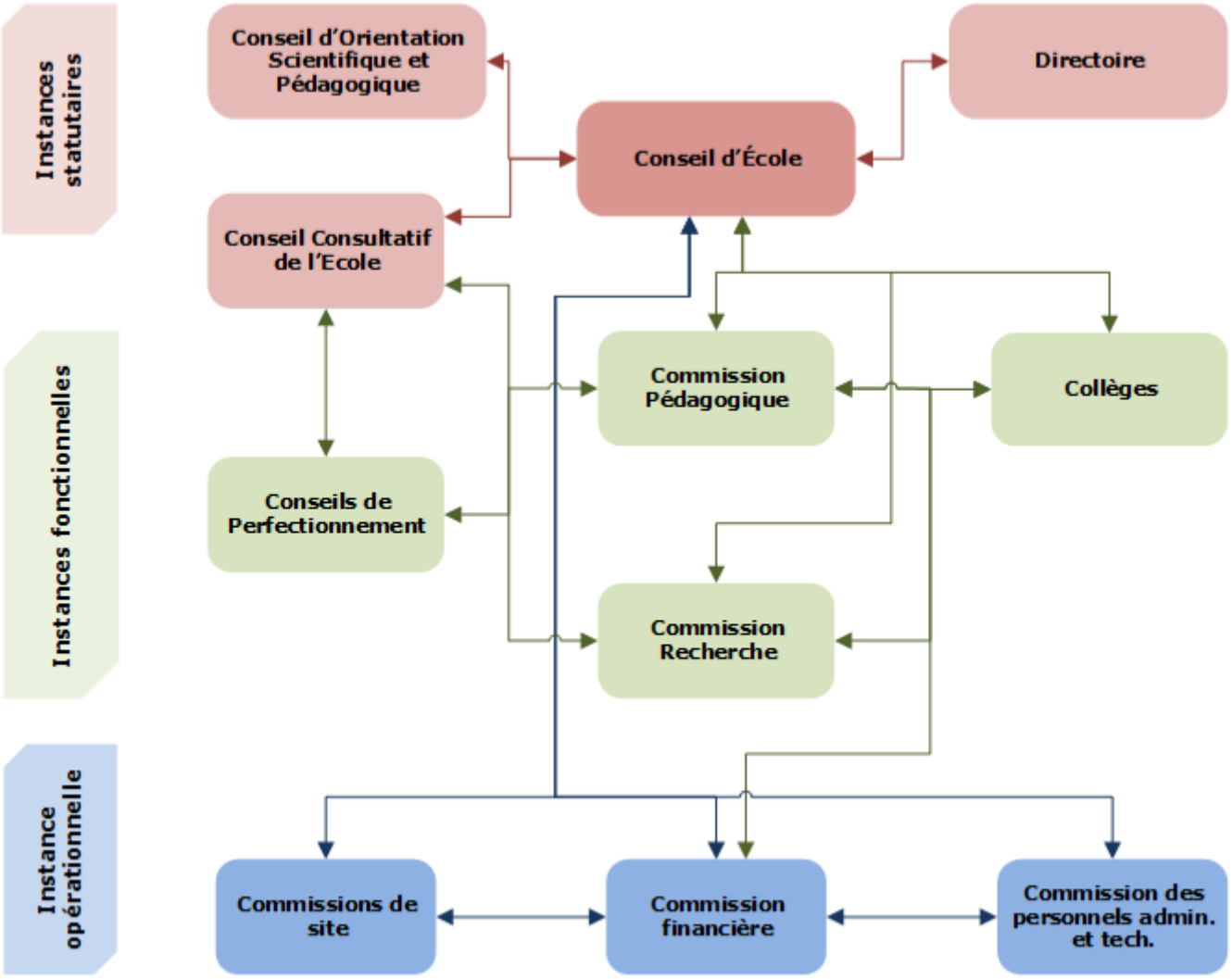

Figure 1 : Interactions entre les instances de pilotage

1.2.2 Le fonctionnement de la direction de l'ÉSPÉ

Le directeur de l'ÉSPÉ est le chef de projet chargé de mettre en œuvre le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille tel qu'il est accrédité, d'en proposer les modifications et d'en assurer le bon déroulement.

Pour assurer cette responsabilité, il est entouré d'une équipe de direction qui constitue le bureau de direction. Le bureau se réunit toutes les semaines.

Le bureau est composé du directeur, des quatre directeurs-adjoints, de la responsable des services administratifs et techniques et des deux responsables de collège. Un des directeurs-adjoints est IA-IPR et mis à disposition du projet académique par l'académie. Quand ils ne sont pas membres de la direction les responsables de Mentions du Master MEÉF sont invités à participer au bureau de direction.

1.2.2.1 Bureau élargi

Le bureau élargi (cf. Figure 2), composé de l'équipe de direction et des responsables des pôles administratifs et techniques de l'ÉSPÉ, se réunit régulièrement deux fois par mois en moyenne. Il est chargé de faire un point régulier sur l'avancée des dossiers et des projets et veille à la mise en œuvre des orientations politiques.

1.2.2.2 Conseil de direction

Le conseil de direction (cf. Figure 2) étend le bureau élargi, aux chargés de mission de l'ÉSPÉ, aux responsables de mentions et parcours, au délégué académique à la formation (rectorat), au représentant de l'UAPV et aux représentants des UFR ALLSH, Sciences et STAPS d'AMU. Il se réunit régulièrement cinq fois par an en moyenne. Il est chargé de valider les propositions issues des travaux des bureaux élargis ; selon le cas ces propositions seront proposées au conseil de l'école.

Ainsi trois niveaux de gouvernance, équipe de direction, bureau élargi, conseil de direction organisent la direction de l'ÉSPÉ et coordonnent les actions des différents responsables.

D'une manière générale, la direction de l'ÉSPÉ est organisée selon le schéma de la Figure 2.

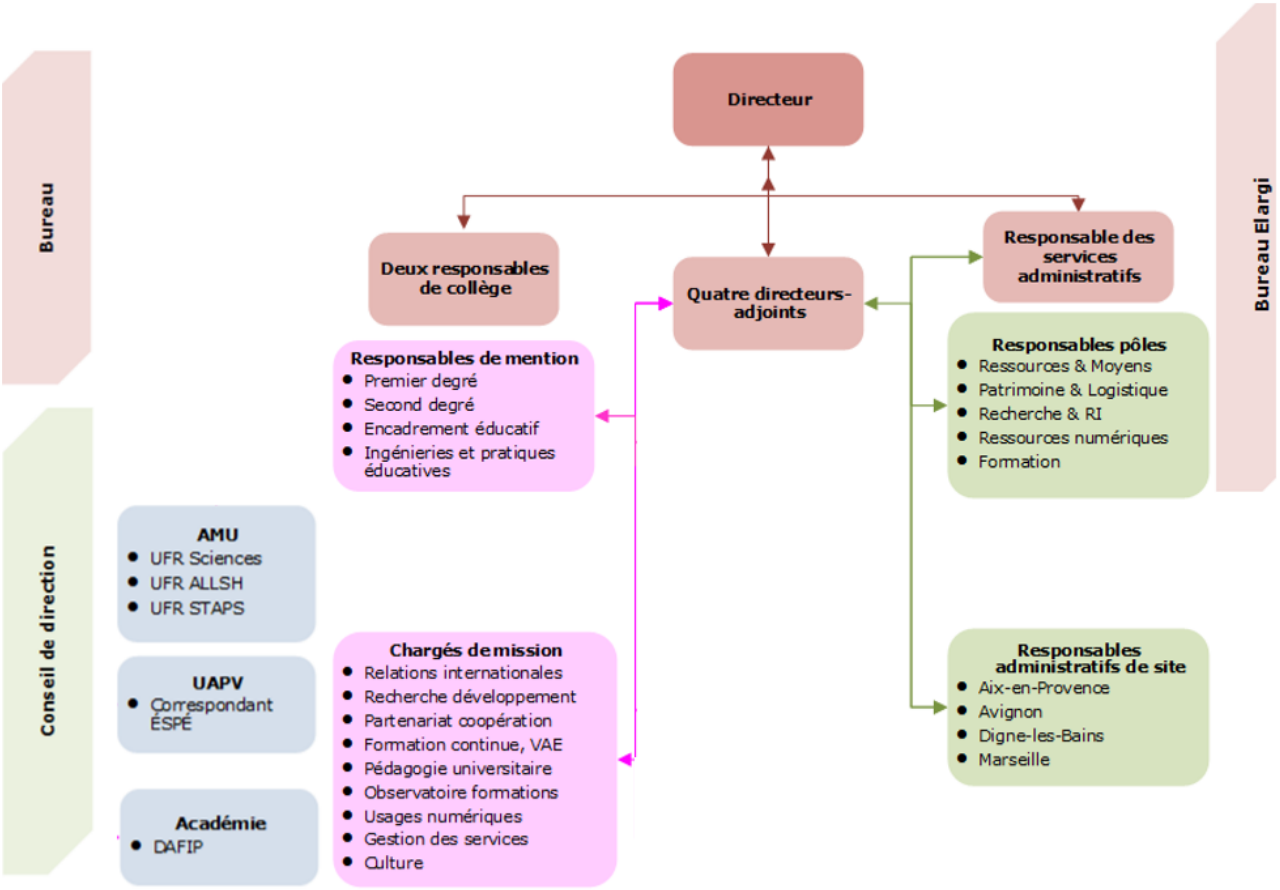

Figure 2 Organisation de la direction de l'ÉSPÉ

1.2.2.3 Séminaire annuel

Afin d'améliorer la comitologie, tant sur le plan de la circulation des informations, que de la prise en compte des contraintes ou de la prise de décision, un séminaire de direction annuel de deux journées permet de travailler collectivement sur les différents volets des missions de l'ÉSPÉ : formation, recherche, partenariat, ressources, budget, etc. Il réunit le conseil de direction et les responsables de parcours.

Le complément de cohérence apporté par le séminaire annuel permet d'articuler gestion quotidienne et planification à plus long terme des évolutions (mise en œuvre d'outils, impact des organisations d'AMU sur le fonctionnement de la composante ÉSPÉ, impact des orientations politiques académiques et nationales sur le projet académique, etc.).

2 Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer stratégie de l'ÉSPÉ, dans sa dimension académique et non seulement composante universitaire (ÉSPÉ, établissements intégrateur et partenaires, rectorat…). À cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'ÉSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie introduit ici le dossier d'accréditation les axes stratégiques retenus au sein et entre toutes les parties prenantes, au regard du contexte, aussi bien en termes de bilan que de perspectives. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques peut être utilement versée pièce annexe.

Ce second contrat d'accréditation (2018-2022) s'inscrit dans les évolutions de la première période d'existence de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille. Le renforcement du partenariat fondateur entre les trois partenaires, l'université d'Aix-Marseille (AMU), l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'académie d'Aix-Marseille, permet d'accroitre l'empan réel du projet académique de l'ÉSPÉ. Le travail accompli durant ces quatre années consolide le positionnement comme une réponse cohérente et pertinente d'offre de formation tout au long de la vie aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Le principal objectif qui a guidé l'évolution du précédent projet dont certains volets étaient plutôt déclaratifs

guide aussi les orientations du projet. Celui-ci vise à mettre en œuvre une formation universitaire professionnalisante constitutive d'un pôle de référence universitaire dans le domaine de l'éducation.

Cette formation universitaire repose sur un principe d'articulations fortes entre recherche, formation et terrain.

Le projet académique vise trois objectifs majeurs :

- Organiser un continuum de formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui s'inscrit dans la formation tout au long de la vie de ces professionnels et, plus particulièrement, dans une formation initiale qui s'inscrit dès les parcours de licence puis les masters MEÉF pour se poursuivre par une formation continuée au cours des deux premières années de titularisation ;
- Renforcer la place de l'Université dans la formation initiale et continue des enseignants (et de l'ensemble des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en poursuivant le développement de l'adossement des formations à la recherche et, plus particulièrement, les recherches en éducation ;
- Soutenir le caractère professionnel de la formation initiale et continue des enseignants en dynamisant et généralisant les relations entre le terrain, la formation et la recherche en s'appuyant sur des espaces de formation initiale et continue ouverts à l'ensemble des compétences présentes dans l'Université et chez les professionnels, notamment ceux qui relèvent de l'enseignement scolaire (établissements formateur), mais également l'ensemble des partenaires (associations, collectivités territoriales, entreprises…) qui œuvrent dans le système éducatif. La formation universitaire professionnalisante doit tenir compte des contextes liés aux élèves, à la classe, à l'École, au système éducatif, aux organisations de formation professionnelle. En lien étroit avec le terrain, elle doit s'ancrer dans les pratiques professionnelles et bénéficier de la dynamique de la recherche.

Pour chacun de ces objectifs, le projet académique permet de construire des réponses adaptées. Bien évidemment, la première période a été largement consacrée à l'implantation du projet académique et de la composante ÉSPÉ. Cette période a également été largement consacrée à la mise en place de la formation initiale, et tout particulièrement la mise en place du master et des adaptations de parcours nécessaires pour accueillir, notamment, la diversité des lauréats des concours. L'organisation du continuum de formation reste dans le projet un objectif stratégique important, notamment en ce qui concerne :

- la formation en licence : son intégration harmonieuse dans tous les parcours de licence concernés permet de généraliser la découverte et les premiers pas de la professionnalisation pour tous les étudiants qui souhaitent suivre cette voie professionnelle,
- la formation en master qui doit évoluer à partir de l'expérience acquise afin de renforcer la cohérence et la continuité entre les UE (et entre les quatre semestres), entre les stages et les enseignements, avec la recherche en éducation,
- la formation continuée en T1 et T2 afin d'améliorer l'accompagnement à l'entrée dans le métier des nouveaux titulaires, notamment en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de renforcer les compétences déjà acquises et d'inscrire leur parcours professionnel dans une logique de formation tout au long de la vie.
- le caractère universitaire demeure un objectif stratégique majeur. Pour ce faire, le projet académique d'ÉSPÉ s'appuie sur la fédération de recherche SFERE-Provence qui réunit 18 unités de recherche ; il s'inscrit dans la perspective du domaine transverse Apprentissage et Éducation inscrit dans la politique scientifique de site porté par A*MIDEX avec comme ambition la constitution d'un pôle régional de recherches en éducation de renommée internationale. Cette politique se concrétise dans plusieurs projets nationaux (appel d'offres e-Fran dans le PIA) ou internationaux (Erasmus+) et dans les projets de création d'une Ecole Universitaire de Recherche ou d'un Institut Carnot de l'Éducation.
- la création d'un pôle d'excellence de recherche en éducation prend appui sur cette structuration de la recherche. Conjuguée à une politique volontariste d'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs participant à la formation elle permet de développer l'innovation et favoriser la culture de projets.
- l'association étroite des trois partenaires dans ce travail de structuration témoigne de cette volonté d'améliorer cet ancrage universitaire.

L'articulation terrain, formation, recherche est au cœur de toutes les stratégies de développement et de structuration de la recherche en éducation qui découlent du projet académique. Elle doit permettre également de renforcer et de développer les relations entre les acteurs en créant des espaces communs de rencontre et de projets. Il s'agit de favoriser les interrelations entre les différents professionnels engagés dans la formation initiale et continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la

formation, au travers des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles constitués sur le terrain, au niveau des établissements, des réseaux d'établissements, des unités de recherche ou de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Les quatre années écoulées ont permis d'installer les différentes instances de pilotage, qu'il s'agisse des instances statutaires, décisionnelles ou consultatives, ou des instances fonctionnelles et opérationnelles. Leur fonctionnement est interrogé dans cette évaluation et des propositions d'évolutions et d'améliorations sont proposées afin d'en accroitre l'efficience et de développer les relations entre les acteurs.

Les excellentes relations entre les trois partenaires statutaires, mais également les relations avec les autres partenaires, permettent d'avoir une très bonne visibilité de l'organisation et du fonctionnement du projet académique et du rôle de chacun. L'ÉSPÉ est reconnue comme la composante en charge de la maitrise d'œuvre du projet et le directeur de l'ÉSPÉ joue le rôle de chef de projet. Les autres composantes des deux universités, AMU (avec les UFR ALLSH, Sciences et STAPS) et UAPV, d'une part, et, d'autre part, les services académiques sont associés explicitement à cette maitrise d'œuvre. Même si l'on peut considérer qu'il reste de nombreuses marges de progression, globalement et à quelque niveau que ce soit, la mise en œuvre du projet est collaborative et partenariale, sur la base des compétences respectives des acteurs. Les dispositifs de régulation, notamment grâce au rôle joué par les différentes instances, permettent d'avoir une excellente vision sur cette mise en œuvre, les avancées, les réussites, les difficultés et les problèmes. Ces dispositifs de régulation fonctionnent tous, et quel que soit leur niveau sur une approche très pragmatique et sur une attention particulière au dialogue pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans le projet initial, nous avions mis en place une instance, l'observatoire académique des formations, comme lieu de régulation de l'engagement des partenaires dans le projet. Son statut et son rôle a été reconsidéré afin d'avoir une réelle instance de pilotage du partenariat, une instance décisionnelle à même de porter les engagements respectifs de chacun dans le projet académique. Il s'agit notamment de clarifier les interdépendances entre les objectifs du projet académique, les ressources et moyens qui constituent la contribution de chaque partenaire et qui composent les lignes recettes du budget de projet et les engagements effectifs de chacun mis réellement en œuvre pour réaliser le projet. Un tel pilotage permet de clarifier les choix faits ou à faire et renforce la légitimité des instances de l'ÉSPÉ, notamment le conseil d'école pour conduire une réflexion et un suivi des orientations choisies dans la mise en œuvre du projet. Cette légitimation est importante pour donner sens à l'ensemble du projet mais également pour clairement positionner le cadre dans lequel le projet peut être mis en œuvre. Ainsi pensé, le Directoire composé du Recteur de l'académie, des présidents d'AMU et de l'UAPV, du président du CE et du directeur de l'ÉSPÉ remplace l'observatoire académique des formations initialement prévu et ancre le projet sur un partenariat actif. Le directoire a pour fonction d'organiser les engagements des trois partenaires dans le projet académique de l'ÉSPÉ. Ce faisant il garantit la réussite du projet.

3 Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ÉSPÉ

Le projet conçoit l'offre de formation en réponse aux objectifs de contribution au processus de formation tout au long de la vie. Cette offre est constituée d'un ensemble progressif et cohérent de formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation dans la perspective d'un continuum structuré par une offre de formation initiale et continue qui commence avec des unités d'enseignement dès la licence et se poursuit en MASTER. Cette offre est complétée par d'autres dispositifs universitaires diplômants et des formations inscrites au Plan Académique de Formation des personnels de l'Éducation nationale (PAF) comme la formation des néo-titulaires (T1, T2), des formations certificatrices (CAPPEI, CAFFA, CAFIPEMF) ou des préparations aux concours internes, etc.

Ces formations prévues dans le cadre du PAF figurent désormais explicitement dans le périmètre de ce nouveau projet d'accréditation et contribuent à renforcer la part de l'université dans la formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

3.1 Périmètre

Le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est organisé autour du master MEÉF (Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation) et couvre le périmètre suivant :

- L'offre de master
  - Le master MEÉF
  - Les mentions co-portées par l'UFR Sciences, l'OSU et l'ÉSPÉ : Mention Information et Médiation Scientifique et Technique et Mention Bio-géosciences
  - Les formations complémentaires
- Le continuum de formation

- La professionnalisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation en licence
- L'accompagnement à l'entrée dans le métier

- La formation continue des personnels de l'Éducation nationale
  - Les certifications
  - Les préparations aux concours internes
  - Les reprises d'études
  - La contribution au plan académique de formation
- La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université

3.1.1 L'offre de master

3.1.1.1 Le master MEÉF

Le master MEÉF se compose de quatre mentions. Les trois premières mentions du master MEÉF sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles ; elles associent des enseignants et des enseignants-chercheurs issus des composantes d'AMU (ÉSPÉ, UFR ALLSH, Sciences et STAPS) et d'UAPV et des formateurs de terrain (enseignants, cadres de l'éducation, personnels d'inspection…). Ces formateurs académiques sont engagés pour la durée du contrat pluriannuel de l'ÉSPÉ. La stabilisation de leur participation repose d'une part, sur l'engagement contractuel de l'académie en termes de moyens mis à disposition de la formation, et d'autre part, sur la définition de la mission de ces enseignants pour la même durée du contrat pluriannuel de l'ÉSPÉ.

Un avenant à cette lettre de mission contractualisé et qui fait l'objet d'une discussion préalable entre le responsable de parcours et l'inspecteur de la discipline précise les missions annuelles confiées à chaque formateur académique.

3.1.1.1.1 Mention 1er degré : Mention 1

La mention 1 est organisée autour d'un seul parcours type.

Tableau 1 : Mention 1er degré

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	**Option**	**Parcours-type**	**Option**	
Professorat des écoles		Professorat des écoles		*Structure identique*

3.1.1.1.2 Mention 2nd degré : Mention 2

Dans la présente offre de formation, la mention compte seize parcours type. Dans la future offre, il y aura treize parcours type.

Tableau 2 : Mention 2nd degré

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	**Option**	**Parcours-type**	**Option**	
Enseignement de lettres	Lettres modernes Lettres classiques	Enseigner les lettres, le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Lettres modernes, Lettres classiques Français langue étrangère	*Création d'une option supplémentaire*
Enseignement de langues vivantes	Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien	Enseigner une Langue Vivante étrangère au CLG et au LGT	Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien	*Renforcement de la mutualisation inter-langues*
Enseignement d'histoire-géographie		Enseigner l'histoire-géographie au CLG et au LGT		*Pas de modification de structure*
Enseignements artistiques	Arts plastiques Éducation musicale et chant choral	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Arts plastiques Éducation musicale et chant choral	*Pas de modification de structure*

Offre actuelle (2013-2017) Parcours-type	Option	Évolutions de l'offre (2018-2022) Parcours-type	Option	Observations
Documentaliste		Professeur Documentaliste en CLG et LGT		*Pas de modification de structure*
Enseignement de l'Éducation physique et sportive		Enseigner l'éducation physique et sportive au CLG et au LGT		*Pas de modification de structure*
Enseignement des mathématiques		Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT		*Pas de modification de structure*
Enseignement des sciences physiques et chimiques		Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT		*Pas de modification de structure*
Enseignement des sciences de la vie et de la Terre		Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Sciences de la vie et de la Terre Biotechnologies (BGB, BSE) Sciences et Techniques Médico-Sociales	*Organisation commune entre CAPES et CAPET*

Enseignement de Sciences économiques et sociales		Enseigner la philosophie, les Sciences économiques et sociales au LGT	Philosophie Sciences économiques et sociales	*Organisation commune philosophie et SES*
Enseignement de philosophie				
Enseignement d'économie-gestion	Enseignements technologiques Enseignements professionnels	Enseigner l'économie-gestion au LGT		*Organisation autour des CAPET exclusivement*
Enseignement des sciences et technologies de l'industrie	Sciences industrielles de l'ingénieur Arts appliqués Génies industriels	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur et le design-arts appliqués au LGT	Sciences industrielles de l'ingénieur Arts appliqués	*Organisation autour des CAPET exclusivement*

Enseignement professionnel Mathématiques-Sciences Physiques		Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements généraux lettres - langues - histoire - géographie Enseignements généraux mathématiques - sciences physiques Enseignements professionnels génies -arts appliqués Enseignements professionnels sciences médicosociales - santé environnement Enseignements professionnels économie-gestion Enseignement des métiers	*Toutes les options des parcours qui préparaient à enseigner en lycées professionnels sont regroupées dans un seul parcours type, qui constitue l'entrée commune. L'articulation des formations avec les établissements scolaires permet d'offrir une base large couvrant toutes les spécialités de l'enseignement professionnel.*
Enseignement professionnel lettres, langues, sciences humaines	Lettres-Histoire Anglais- Lettres Espagnol-Lettres			
Enseignement des Sciences Biotechnologiques, de Santé et Médicosociales	Enseignement technologique Biochimie Génie Biologique professionnel Sciences médicosociales et Santé-environnement			

3.1.1.1.3 Mention Encadrement éducatif Mention 3

La mention 3 est organisée autour d'un seul parcours type

Tableau 3 : Mention Encadrement éducatif

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	**Option**	**Parcours-type**	**Option**	
Conseiller principal d'éducation		Conseiller principal d'éducation		*Structure identique*

3.1.1.1.4 Mention Pratiques et Ingénierie de la formation : mention 4

L'organisation de la mention 4 passe de trois à quatre parcours type.

Tableau 4 : Mention Pratiques et Ingénierie de la formation

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	**Option**	**Parcours-type**	**Option**	
Recherches en éducation et formation : approches pluridisciplinaires		Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation.		*Extension du périmètre vers les métiers de l'expertise en éducation*
Rédacteur professionnel		Rédacteur professionnel		
Responsable de formation	Ingénierie de la Formation (IF) Prévention des Risques Professionnels (PRP) Formation de Formateurs dans l'Education Nationale (FoFEN)	Responsable de Formation	Formation de formateurs de l'Éducation nationale (FOFEN) Responsable d'organismes et d'Ingénierie de Formation (ROIF) Pratiques de l'Education Inclusive (PEI)	*Recomposition des options en lien avec les débouchés professionnels*
		Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement		*Identification d'un parcours type spécifique pour répondre aux orientations possibles*

3.1.1.2 Les mentions de master co-portées

Le schéma directeur de l'offre de formation d'AMU prévoit la création de deux mentions de master, co-portées par l'OSU, l'ÉSPÉ et l'UFR Sciences :

3.1.1.2.1 Mention Information et Médiation Scientifique et Technique

- Parcours type Médiation en environnements scientifiques.
- Parcours type Veille technologique et innovation.

3.1.1.2.2 Mention Bio-Géosciences

- Parcours type Bio-Géosciences

3.1.2 Les formations complémentaires

3.1.2.1 Dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement de l'Éducation nationale

En fin de M1 pour les étudiants des mentions 1, 2 et 3, après les épreuves du concours, chaque non lauréat suit un entretien de bilan partage, avec l'équipe pédagogique du parcours d'appartenance. Au terme de cet entretien un parcours sécurisé est mis en place : soit l'étudiant.e est autorisé.e à demeurer dans son parcours d'origine et peut préparer de nouveau le concours en étant aidé.e en M2 par un dispositif d'aide à l'accès au métiers de l'enseignement appuyé sur les UE du MEÉF1 (120 heures) ; soit il.elle opte (réorientation active) pour un changement de cursus et s'oriente vers un autre M2 du MEÉF de la mention 4 offrant d'autres débouchés professionnels, voire vers d'autres masters extérieurs à l'ÉSPÉ.

Tableau 5 : organisation des dispositifs d'aide à l'accès aux métiers

Mentions Parcours Intitulé de l'UE	Semestre	Volume horaire	Observations (contenus…)
MEÉF 1, 2, 3 Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Mobilisation de connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé	S3	48 h	*Modalités : Groupes de 35 étudiants – 24h CM + 24h TD* *Objectifs :* *Développer la capacité à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle.* *Contenus :* *• Savoirs académiques dans la spécialité ou la discipline choisie ou ses domaines d'enseignement* *• Repères fondamentaux, enjeux épistémologiques et problèmes didactiques.*
MEÉF 1, 2, 3 Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Mise en situation professionnelle ; analyse de situations réelles de travail	S4	48 h	*Modalités : Groupes de 35 étudiants - 24h CM + 24h TD* *Objectifs :* *Développer la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.* *Contenus :* *• Engager la construction d'une séquence pédagogique dans un cadre disciplinaire ou celui de la polyvalence et justifier ses choix didactiques et pédagogiques* *• Investir une posture d'enseignant et maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables* *• Appréhender la "réalité de l'élève", les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage…* *• Dialoguer, faire preuve de recul critique* *• Se projeter dans le métier d'enseignement ou d'éducation visé* *• Situer son futur métier dans le cadre des fonctions de l'École*
MEÉF 1, 2, 3 Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Exercice des compétences dans les conditions de concours	S3 & S4	24 h	*Modalités : Groupes de 35 étudiants – 24h CM* *Objectifs : Mise en situation pour satisfaire les exigences des épreuves des concours de recrutement d'enseignants (CRPE, CAPLP, CAPES, CAPET, CAPEPS), de personnels d'éducation (CACPE)* *Contenus :* *Analyse des contenus des épreuves de concours ; commentaire, explicitation de productions.*

3.1.2.2 Compléments à la formation initiale

Aux quatre mentions du master MEÉF ont été ajoutés deux dispositifs complémentaires :

- Un dispositif d'adaptation des parcours de formation pour les fonctionnaires-stagiaires lauréats des concours de recrutement de l'Éducation nationale et en formation en alternance en M2 mais qui n'ont pas besoin de valider le master MEÉF pour être titularisés,
- Un DESU pour les titulaires d'un master MEÉF et fonctionnaires-stagiaires lauréats des concours de recrutement de l'Éducation nationale qui sont en formation en alternance.

Pour les étudiants-FSTG dispensés de la condition de validation du MEÉF ou détenteur d'un autre master, la Commission académique présidée par le Recteur définit un parcours obligatoire de formation ancrée dans les enseignements du M2 MEÉF (UE de tronc commun et de mémoire ; UE de culture commune ;

éventuellement UE de langue vivante (si non détention du niveau B2) ; des UE complémentaires disciplinaires et de didactique disciplinaire en fonction du parcours antérieur).

Les FSTG titulaires d'un master MEÉF, ayant réussi au concours en M2, bénéficient d'un Diplôme d'Études Supérieures Universitaires : « Formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEÉF » qui constitue une offre de formation conçue en lien avec le cadrage ministériel, décrivant les conditions d'organisation des Parcours Adaptés notamment des Fonctionnaires stagiaires (FSTG) lauréats du M2 Métiers de Enseignement de l'Education et de la Formation qui sont en formation en alternance à l'ÉSPÉ. Cette formation en alternance leur permet de compléter leur formation, notamment l'accompagnement nécessaire à leur entrée dans le métier au travers du stage en responsabilité et d'aller plus avant dans l'acquisition de compétences et de connaissances, initiant ainsi leur processus de formation tout au long de la vie.

Elle représente 240 heures de formation dont une part conjointe avec le Plan Académique de Formation continue des enseignants du premier et second degré. Elle couvre globalement les trois domaines suivants :

- UE 1 : Suivi et accompagnement de la conception et de la mise en œuvre de l'enseignement.
- UE 2 : Projet monographique : Mémoire. (Projet collectif en lien avec une entité d'accueil : laboratoire de recherche, établissement scolaire, association, organisme de médiation scientifique…).
- UE 3 : Élargissement des compétences et perfectionnement professionnel.

3.1.2.3 Fonctionnaires-stagiaires à temps plein

La formation des fonctionnaires-stagiaires affectés à une charge d'enseignement à temps-plein est composée de dix journées de formation : quatre journées visant l'acquisition d'une culture commune, et six journées consacrées au développement des compétences liées à l'enseignement de la discipline ou à l'exercice de la fonction et à la prise en compte des spécificités du contexte d'enseignement. Ils sont aidés par la mise en œuvre d'un TD délocalisé dans l'année et peuvent bénéficier de la procédure de signalement de difficultés et donc d'un accompagnement renforcé ou d'un aménagement du plan de formation.

3.1.3 Le continuum de formation

3.1.3.1 La professionnalisation aux MEÉF en licence

Dès la L2 un dispositif permet aux étudiants de suivre un parcours de préprofessionnalisation sur trois semestres sous la forme d'UE comprenant des stages. Ces UE Pro MEÉF sont décrites plus loin (cf. paragraphe 3.2.5.1.1).

3.1.3.2 L'accompagnement à l'entrée dans le métier

La formation est pilotée par l'académie en ce qui concerne l'accompagnement des néo titulaires dans leur prise de fonction et l'ÉSPÉ intervient sur des thématiques complémentaires à la formation MEÉF tels les EBEP ou les parcours éducatifs.

3.1.4 La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

3.1.4.1 Les certifications

3.1.4.1.1 Le CAPPEI

En ce qui concerne le CAPPEI[1] mis en place à la rentrée 2017, les travaux de construction de la formation ont été conduits en collaboration avec l'académie. La priorité va dans la première année au premier degré et à l'adaptation des titulaires du 2CASH[2] au nouveau CAPPEI.

---

[1] CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

[2] 2CASH : Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap dans le 2e degré

3.1.4.1.2 Le CAFIPEMF et le CAFFA

Les préparations aux certifications CAFIPEMF[3] et CAFFA[4] ont progressivement été adossées au master MEÉF mention 4 Pratique et ingénierie de la formation parcours Responsable de Formation option Formation de Formateurs de l'Éducation Nationale (FoFEN), le financement pour 2 groupes d'admissibilité et deux groupes d'admission a été prévu pour la rentrée 2017. La préparation concerne une partie seulement de UE du master.

3.1.4.1.3 La Formation des Psychologues de l'Éducation nationale

La nouvelle formation des Psychologues de l'Éducation nationale qui débute à le rentrée 2017 est partagée entre le Centre de Formation des Psychologues de l'Éducation nationale de l'UFR ALLSH (département de psychologie) et l'ÉSPÉ.

3.1.4.2 Les préparations aux concours internes

Il est prévu d'adosser les préparations aux concours internes à un DU qui à partir d'une offre hybride (présentielle et distancielle) autorisera la préparation à tous les concours, y compris ceux à faible flux. L'aboutissement de ce projet de DU devra prendre en compte des éléments de différenciation selon les concours, les publics et les disciplines à fort et faible flux ainsi que les éléments nouveaux concernant la mise en œuvre du texte sur le CPF (Compte personnel de formation).

Ce DU doit débuter dès qu'un accord est trouvé sur la question des frais d'inscriptions des préparationnaires si possible dès la rentrée 2018.

3.1.4.3 Les reprises d'études

- Les travaux dans le cadre du Directoire ont permis d'aboutir à la fixation d'un tarif unifié d'accès aux formations diplômantes pour les personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de la formation continue. Il devrait être mis en œuvre à partir de la rentrée 2018.

3.1.4.4 La contribution au plan académique de formation

- Le Directoire a précisé les modalités et les volumes d'intervention de l'ÉSPÉ dans les PAF 1er et 2nd degré, cette opération doit être reconduite chaque année.
- Une balance annuelle fera état des contributions croisées entre l'académie et l'ÉSPÉ dans le cadre de la formation initiale et continue pour éclairer les décisions budgétaires du Directoire pour l'année suivante.

3.1.5 La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université

Aix-Marseille Université s'est dotée d'un Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE). Depuis 2012, la mission principale du CIPE est d'accompagner, développer, et valoriser les compétences pédagogiques des enseignants, enseignants-chercheurs et chargés de cours.

Son objectif est le développement d'un enseignement de qualité, favorisant la réussite des étudiants.

Le CIPE propose conseils, formations, ressources, expertises et réflexions sur les pratiques pédagogiques universitaires :

- actions d'accompagnement, de conseil et de soutien des pratiques pédagogiques
- développement de projets pédagogiques sur les cours en présentiel, hybrides ou à distance
- actions de formation pour renforcer la pédagogie universitaire (initiale et continue) et intégrer le numérique à l'enseignement
- valorisation de l'activité pédagogique des enseignants et enseignants/chercheurs
- relations avec les réseaux pédagogiques externes
- évaluations des enseignements dans un objectif de qualité avec une méthodologie et des outils d'analyse adaptés

---

[3] CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

[4] CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

- facilitation de l'accès aux ressources numériques pour les étudiants (PracTICE, C2i, ...)
- accompagnement en recherche-action en pédagogie universitaire.

La mission formation du CIPE a pour objectif de favoriser l'émergence de pédagogies innovantes et d'améliorer la qualité des formations universitaires en renforçant l'excellence en matière d'enseignements. Le CIPE propose donc à l'ensemble des enseignants de l'université des actions de formations pour renforcer leurs pratiques pédagogiques universitaires autour de thématiques différentes :

- Pratiques pédagogiques : analyses et méthodologie,
- Pédagogies actives,
- Accompagner les apprentissages,
- Évaluer les apprentissages,
- Diversité des publics étudiants.

Pour l'heure, les formations proposées sont réalisées par des formateurs ÉSPÉ. Dans le cadre d'une formation continue, les formations CIPE sont proposées à tous les enseignants de l'université tout au long de l'année.

Dans le cadre d'une formation initiale, 40h de formation obligatoire sont destinées aux doctorants contractuels ayant une charge d'enseignement.

Depuis la rentrée 2014, le CIPE intègre dans son offre de formation deux formations diplômantes :

- Le CESU PédaSup, Certificat d'Études Supérieures Universitaires « Pédagogie pour l'enseignement supérieur »,
- Le DESU PédaSup, Diplôme d'Études Supérieures Universitaires « Pédagogie pour l'enseignement supérieur ».

Ces formations s'adressent à des futurs enseignants se destinant à l'enseignement dans le supérieur (Doctorants) désireux d'acquérir des compétences professionnelles dans le domaine de la pédagogie universitaire, mais aussi à tout enseignant déjà recruté, récemment ou depuis plus longtemps souhaitant avoir une réflexion sur sa pratique enseignante et la faire évoluer tout au long de sa carrière. Cette formation a pour objectif de permettre aux enseignants de se constituer un référentiel de pratiques pédagogiques en intégrant le contexte institutionnel, les TICE, les besoins des étudiants ainsi que les principes et les méthodes caractéristiques d'un enseignement adapté en contexte universitaire.

Le jury 2017 du concours PEPS "Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur" : l'innovation au service de la transformation pédagogique a souhaité marquer une reconnaissance institutionnelle forte en matière de pédagogie universitaire en délivrant 12 prix d'excellence à des candidatures pour leur grande qualité. Anne Gombert est MCF à l'ÉSPÉ et contribue aux formations du CIPE. Elle est lauréate de la seconde édition du prix pour son projet *Soutien à la pédagogie* "Accompagnement à la transformation des pratiques d'enseignement pour l'École inclusive" en Pédagogie universitaire dans la Catégorie "Innovation pédagogique".

3.2 Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant :

3.2.1 La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations

En précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels ;

La finalité professionnelle de la formation conduit à une évolution de l'offre de formation de l'ÉSPÉ vers une approche par compétences. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la politique en termes de pédagogie universitaire d'Aix-Marseille Université. L'une des finalités est de favoriser le basculement d'une logique disciplinaire vers une logique de développement des compétences tenant compte de la contextualisation professionnelle.

L'approche par compétences consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à l'exercice d'un métier et à les transposer dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel de formation ou programme d'études. L'objectif principal de cette démarche est d'amener les équipes pédagogiques, à définir les acquis d'apprentissage de leur programme de formation c'est-à-dire ce qu'un étudiant sait, comprend et est capable de faire à l'issue de ce programme. La démarche se veut résolument itérative en prenant comme point de départ l'énonciation des acquis d'apprentissage attendus à la fin du programme et en évaluant ensuite la cohérence entre ce qui est enseigné, ce qui est acquis et ce qui est évalué dans le programme.

Elle se focalise dès lors davantage sur l'apprenant, ce qu'il a acquis au terme du programme, que sur le processus d'enseignement lui-même (les contenus notamment).

L'énoncé des acquis d'apprentissage ne remplace toutefois pas la description de contenus et d'objectifs, mais les complète utilement.

L'objectif des formations est d'assurer un haut niveau de connaissances et compétences éthiques, disciplinaires, didactiques et professionnelles en vue d'exercer dans les écoles ou collèges et lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. La professionnalisation progressive permet l'acquisition d'une culture professionnelle commune aux métiers de l'éducation et du professorat qui vise à dépasser les clivages entre les degrés d'enseignement (premier et second degré) et entre les missions spécifiques des métiers, tout en valorisant leurs objectifs convergents et complémentaires.

Si enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la vie, ce ne peut être qu'en s'inscrivant dans un processus de développement progressif et intégré de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être incarnés dans les compétences professionnelles dans leur contexte d'exercice.

L'Approche Par Compétences place au premier plan une démarche fondée sur les résultats d'apprentissage (learning outcomes), quel que soit le lieu et la forme d'acquisition ; par opposition à l'approche traditionnelle, basée sur les contenus de formation, les programmes et leur durée. Les travaux d'un groupe de travail constitué au sein de l'ÉSPÉ se sont appuyés sur les référentiels métiers proposés par le ministère de l'éducation nationale (BO n° 30 du 25/7/2013).

L'une des finalités du groupe de travail a été de favoriser le basculement d'une logique disciplinaire avec une contextualisation professionnelle vers une logique de développement des compétences au sein des différents parcours.

En somme ainsi est définie la « vision du diplômé » à l'échelle de la composante ÉSPÉ, par les blocs de compétences suivants :

Les futurs diplômés du master MEÉF des mentions 1, 2 et 3, seront capables de :

- Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de leur environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à la fonction.
- Mobiliser des compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.
- Maîtriser des contenus disciplinaires et leur didactique.
- Organiser et ~~de~~ gérer la vie scolaire dans l'établissement.
- Mobiliser les compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations, d'apprentissage et d'accompagnement des élèves, diverses.
- Mobiliser les compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication.

Analyser et ~~d'~~adapter leur pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de l'environnement de travail. Pour le parcours Langues Vivantes, le parcours Enseignements artistiques, le parcours Enseigner en lycée professionnel, le parcours Responsable de Formation etc. un principe de mutualisation des enseignements communs aux différentes options d'un parcours est mis en œuvre dès le M1 indépendamment du tronc commun généralisé à tous les parcours.

Dans la perspective du continuum de formation l'approche par compétences est généralisée à l'ensemble de l'offre de formation. Elle assure la professionnalisation progressive depuis la licence jusqu'en formation continue.

3.2.2 Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

Conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;

3.2.2.1 Le Conseil d'école (CE)

Présidé par le Recteur Jean-Marc Monteil, il se réunit cinq fois dans l'année sur des ordres du jour qui suivent le calendrier universitaire :

- Octobre : point sur la rentrée ; préparation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs ; préparation du budget

- Décembre : budget primitif de la composante ÉSPÉ ; campagne d'emplois
- Février : point sur le 1er semestre ; répartition budgétaire et adoption du financement des projets retenus
- Avril : évolution des formations (préparation des délibérations de la CFVU) ; budget rectificatif
- Juillet : bilan de l'année universitaire ; préparation de la campagne d'emplois

À ces éléments récurrents, un temps de chaque CE est consacré à l'organisation d'un débat sur un thème de réflexion sur les missions de l'ÉSPÉ en matière de formation et/ou de recherche. Parmi les thèmes traités, on notera, par exemple, la lutte contre les stéréotypes, le numérique éducatif, la formation en alternance, la structuration de la recherche en éducation, le tronc commun de formation…

Le rythme des conseils permet de prendre les décisions de manière synchrone avec le calendrier d'AMU pour ce qui concerne la composante ÉSPÉ (budget, campagne d'emplois, modifications des structures de formation…).

3.2.2.2 Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

Il est présidé par la Professeure Blanca Barredo (Université de Barcelone), il se réunit deux fois par an (octobre et mai). Le COSP remplit sa mission de conduite de réflexion sur les orientations scientifiques et pédagogiques du projet académique. Par exemple, il a conduit une réflexion sur l'organisation générale des formations et sur la place du tronc commun qui a amené, d'une part, à repenser l'écologie générale de la formation à partir des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies par le MEN et, d'autre part, à mettre en place une évolution majeure de son organisation.

3.2.2.3 Le Directoire

Le Directoire est composé :

- du recteur de l'académie d'Aix-Marseille
- du président d'AMU
- du président de l'UAPV
- du directeur de l'ÉSPÉ
- du président du Conseil d'École de l'ÉSPÉ

Chaque membre du directoire peut être accompagné d'un à deux collaborateurs. Le directoire peut être élargi, lorsque l'ordre du jour le justifie, au secrétaire général de l'académie, aux directeurs généraux des services des universités engagées dans le projet et au responsable des services administratifs de l'ÉSPÉ.

Le directoire a pour mission de coordonner l'engagement des trois partenaires, AMU ; Académie et UAPV, dans la réalisation du projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille tel qu'il a été accrédité et d'en suivre les évolutions sur toute la durée de la période contractuelle pluriannuelle. Il veille à l'application de la convention tripartite, conclue entre les trois partenaires pour la période contractuelle pluriannuelle, et en prévoit les évolutions au travers des avenants. Il assure le pilotage de l'engagement des partenaires au travers du suivi du budget de projet depuis son élaboration prévisionnelle jusqu'au bilan de son exécution. Il émet des recommandations quant aux orientations du projet.

Le directoire se réunit trois fois par an, en octobre, en janvier et en avril.

Le directeur de l'ÉSPÉ est chargé de l'organisation des réunions. Un groupe de travail, prépare les travaux du directoire ; il est composé :

- pour l'ÉSPÉ, du directeur, des directeurs-adjoints, des chargés de mission concernés et des responsables de mentions
- pour l'académie, du DAFIP et des adjoints concernés, des IA-DASEN des quatre départements, des trois doyens des corps d'inspection
- pour les UFR d'AMU, d'un représentant des UFR Sciences, ALLSH et STAPS
- pour l'UAPV, d'un représentant des UFR Sciences et ALLSH.

Fonctionnement :

Afin de préparer les travaux du directoire, un groupe de travail représentant les différents partenaires engagés dans le projet académique de l'ÉSPÉ est constitué. Ce groupe de travail s'appuie sur le bilan des engagements des partenaires et de leur impact sur la réalisation du projet académique et sur le budget de

projet. Par ailleurs, il élabore des scénarii possibles à partir des engagements des partenaires et de leurs priorités et traduit cela en termes de hiérarchisation des orientations et de construction du budget de projet prévisionnel. Il se réunit une ou plusieurs fois avant chaque directoire à l'initiative du directeur de l'ÉSPÉ.

3.2.2.4 Le Conseil Consultatif d'École (CCE)

Le CCE est une instance de concertation entre les différents acteurs de la formation. Il s'appuie sur les propositions, d'une part, des conseils de perfectionnement associés à chacun des parcours des mentions du master MEÉF et, d'autre part, des conseils des laboratoires associés dans la fédération de recherche SFERE-Provence. Il est consulté par le CE et le COSP sur les orientations en matière de recherche et de formation mises en œuvre par l'ÉSPÉ. Il émet des propositions relatives à la recherche et la formation en prenant appui sur son expertise.

Présidé par le directeur, le CCE se réunit trois fois dans l'année (Octobre, Février, Juin). Il réunit très largement tous les acteurs concernés par les missions de formation et de recherche du projet académique.

Les séances donnent lieu à des discussions très ouvertes au cours desquelles tous les thèmes concernant la mise en œuvre des formations et leur évolution sont débattus. Il ne s'agit pas simplement de discuter de l'organisation des formations ou de leurs dispositifs d'évaluation mais également d'en envisager leur faisabilité, leur impact en matière budgétaire et de ressources humaines, ainsi que les interactions terrain, formation, recherche.

Le CCE joue un rôle essentiel de collecte et de traitement des remontées des différents Conseils de perfectionnement (CPER). Le choix fait d'avoir des CPER au plus près des formations, au niveau des parcours, faisait courir le risque d'un éclatement et d'une « territorialisation » des formations, notamment en ce qui concerne la « *mention 2, Second degré* » et donc un risque de diluer les éléments du tronc commun. Le CCE est l'instance qui permet de faire le lien entre des CPER très localisés et le projet académique.

L'amélioration du lien CCE-CPER passe par la présence des présidents des CPER.

3.2.2.5 Les conseils de perfectionnement (CPER)

Le choix a été fait, en complément de ces instances, de créer des conseils de perfectionnement pour le suivi et la régulation des différents masters mis en place : l'objectif est de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le CCE et le COSP, puis devant le CE. Ainsi des rétroactions sont établies et rendent le système plus cohérent.

Ainsi ont été mis en place vingt Conseils de Perfectionnement (CPER) au plus près du "terrain" de formation c'est-à-dire déclinés par parcours.

Présidés par un représentant de l'employeur (pour les mentions 1, 2 et 3, la présidence est assurée respectivement par un DASEN, un IA-IPR ou un IEN-ET-EG), les CPER associent des représentants de l'employeur, des représentants des formateurs (dans la diversité du partenariat), des représentants des professionnels en exercice et des représentants des étudiants.

Le format et les modalités de fonctionnement permettent de discuter efficacement :

- Des ajustements de contenus de formations, des modalités d'évaluation et des propositions d'évolutions au regard des attentes institutionnelles (diversité des publics d'étudiants, APC, évolution des attendus des concours, réforme collège, nouveau cycle 3, …),
- De l'harmonisation des calendriers UFR/ÉSPÉ, AMU/UAPV,
- Des modalités de partage de l'information avec les acteurs de terrain,
- De la synchronisation des actions de pilotage avec les autres instances de l'ÉSPÉ (CE/COSP/Collèges Sciences et ALLSH/CSIT, …),
- De la prise en compte de la spécificité de certains parcours difficilement abordable dans d'autres instances (parcours à faible effectif, voie professionnelle, professeurs documentalistes, CPE…),
- Des ajustements autour des évolutions du concours de recrutement spécifique à chaque parcours.

3.2.2.6 La commission pédagogique

La commission pédagogique examine les dossiers de demandes d'inscription dans le cadre de la procédure d'admission préalable et de validation des acquis ; au-delà elle a compétence à statuer, à titre décisionnel ou à titre consultatif, sur toute situation en lien avec les modifications du parcours de certains étudiants et étudiants-FSTG ainsi que sur l'appréciation qualitative du parcours de formation de l'ensemble des FSTG

en parcours adaptés afin que le directeur puisse formuler son avis dans le cadre de la procédure de titularisation.

Elle est donc dotée de larges fonctions et de ce fait sa composition est modulée en fonctions des dossiers à instruire.

3.2.2.7 La commission recherche

La commission recherche conseille le directeur de l'ÉSPÉ en matière de politique scientifique. Elle travaille en lien étroit à la fois avec la Structure Fédérative de Recherche en Education de Provence (SFERE-Provence, FED 4238), avec les besoins d'innovation et de développement des formations qu'elle dispense, et en relation avec les ressources humaines attachées à la recherche.

La commission recherche inclut les élus du CE et les élus du CCE ; ceci en élargit la représentativité des différents corps d'enseignants-chercheurs et donne une assise plus légitime aux discussions. Cela permet d'avoir une meilleure représentativité dès lors que la composante doit conseiller le directeur sur son avis pour des projets tels que projets de développement, d'innovation, d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers, etc.

3.2.2.8 Les collèges

L'école est organisée en deux collèges : un collège Éducation et Formation en Sciences et un collège Éducation et Formation en ALLSH. Chaque enseignant ou enseignant-chercheur de l'ÉSPÉ est rattaché à un collège et un seul selon un principe de cohérence du point de vue des disciplines universitaires ou du point de vue de celles du second degré.

Les collèges sont chargés d'organiser la gestion des ressources et des moyens liés à l'ensemble des actions organisées dans le cadre du projet académique de l'ÉSPÉ (formation initiale et continue, innovation pédagogique, recherche et développement, coopération internationale, etc.).

Chacun est administré par un conseil collégial sous la responsabilité d'un responsable de collège. Les deux responsables de collège sont membres du bureau de direction et participent à toutes les prises de décision. Les conseils collégiaux se réunissent trois à quatre fois par an. Les collèges sont chargés de :

- organiser la gestion des ressources et des moyens en relation avec les différents pôles de l'ÉSPÉ,
- veiller à l'adéquation entre les besoins exprimés du fait de la mise en œuvre des différentes actions relevant de l'ensemble des missions de l'ÉSPÉ et le potentiel dont ils disposent et s'assurer de l'équilibre entre charge et potentiel tout en suivant les services des formateurs (enseignants, enseignants-chercheurs, professionnels de terrain, vacataires, contractuels, etc.),
- faire des propositions sur les emplois à affecter à l'ÉSPÉ et sur l'élaboration des profils de ces emplois, profil enseignement pour les emplois d'enseignants, profils enseignement et recherche pour les enseignants-chercheurs,
- émettre des avis sur le déroulement et les évolutions de carrière des enseignants et enseignants-chercheurs, et sur les opportunités d'aménagements de service des enseignants et enseignants-chercheurs,
- émettre des avis sur la constitution des groupes de développement ou de production de ressources, des besoins de formation de formateurs,
- établir un budget affecté au collège dans le budget global de l'ÉSPÉ,
- donner un avis sur l'engagement des dépenses (achat de matériel, fonctionnement, déplacements, reprographie…) au sein de la commission financière.
- mettre en œuvre une politique de regroupements qu'il s'agisse d'achats ou de matériels
- mettre en place des sessions d'accompagnement à l'usage des nouveaux outils de gestion (ARES, ADE)

3.2.2.9 La commission financière

Afin de renforcer le dialogue sur la gestion financière entre les différents acteurs et améliorer l'efficience de la fonction financière au sein de l'ÉSPÉ, une commission financière a été mise en place en janvier 2016.

Cette commission a pour objectif de rendre plus lisible l'élaboration du budget primitif de la composante, d'identifier les ressources, les dépenses récurrentes et les choix à opérer. Elle permet de rendre des arbitrages sur les priorités avec plus de transparence et également d'engager un contrôle des dépenses plus rigoureux.

3.2.2.10 Les commissions de site

Constituée sur chaque site de l'ÉSPÉ, la commission de site est une instance de concertation, de consultation et de proposition sur des sujets propres au fonctionnement du site.

Elle a un rôle de proposition dans les domaines suivants :

- organisation des formations accueillies sur le site, notamment, au travers de la gestion des salles de formation et de l'harmonisation des emplois du temps,
- accueil des usagers du site, qualité de vie et conditions de travail,
- animation du site (activités culturelles, sociales et sportives, évènementiel, colloques...). Elle conseille le directeur de l'ÉSPÉ en matière :
  - de projet budgétaire applicable au site,
  - de projets de travaux,
  - de projets de programmes d'équipement,
  - et pour toute question précise formulée par la direction de l'école en relation avec la vie du site.
- Composition et désignation des membres

Chaque commission de site doit être composée en respectant, dans la mesure du possible, les principes de parité de ses membres siégeant avec voix délibérative et de non-cumul des mandats.

La composition des commissions de site est variable pour tenir compte de la spécificité de chaque site.

Chaque commission de site élit son président, pour un mandat de cinq ans, parmi les représentants élus des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, composant le collège A, au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le président siège pour la durée de mandat restant.

Un vice-président pour chaque commission de site est désigné par et parmi les représentants des usagers élus, pour un mandat de deux ans. Il siège pour la durée de mandat restant.

Le président préside les séances et anime les débats de la commission de site. En cas de partage égal des voix lors d'une séance de commission de site, le président a voix prépondérante.

- Fonctionnement

La commission de site se réunit au moins deux fois par an, sur ordre du jour arrêté par le directeur, sur proposition du président, du vice-président et du responsable administratif de site.

L'ordre du jour est notifié aux membres de la commission huit jours avant la séance du conseil.

Un calendrier prévisionnel des séances ordinaires de la commission pour une année universitaire est communiqué à l'ensemble des membres en début d'année.

Les comptes rendus sont établis à l'initiative du responsable administratif de site.

Les comptes rendus sont signés par le président de la commission de site et le responsable administratif de site. Ils sont envoyés aux membres de la commission et au directeur de l'ÉSPÉ, dans le mois qui suit chaque séance. Le directeur de l'ÉSPÉ en assure la publicité.

Afin d'assurer le suivi des dossiers dont elle a la charge, la commission peut se doter d'un bureau de suivi restreint (président, vice-président, responsable administratif de site, un représentant de chacun des collèges). Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire.

3.2.2.11 La commission des personnels administratifs et techniques

La commission des personnels administratifs et techniques à un rôle consultatif. Elle fait des propositions, dans le cadre de la politique générale de l'ÉSPÉ en accord avec la politique de l'université, sur l'organisation générale et le fonctionnement des services, sur la politique des ressources humaines – dont le volet formation – et sur l'action sociale en faveur des personnels de l'école.

Cette commission est dédiée aux personnels IATSS uniquement.

3.2.2.12 Le pilotage et la coordination des formations

Le pilotage des mentions est assuré par une commission, présidée par le responsable de mention, composée de représentants des différents acteurs, selon la mention : - les adjoints au responsable de parcours et de cinq coordonnateurs d'UE pour la mention 1 - l'UFR ALLSH et l'UFR sciences pour AMU, l'UAPV et les domaines ALLSH et sciences pour l'ÉSPÉ pour la mention 2 – les responsable du parcours CPE pour la mention 3 – les responsable des parcours et d'options pour la mention 4. La commission de pilotage de chaque mention a pour mission de coordonner et d'harmoniser les organisations des différents parcours.

Chacun des parcours est dirigé par un responsable de parcours (assisté de quatre adjoints, un par site, pour la mention premier degré).

Concernant les parcours de la mention second degré, cette responsabilité, pour les parcours qui engagent un partage de compétences entre partenaires, est associée à un coordonnateur représentant la composante concernée et chargé de la coordination du plan de formation.

Chaque responsable de parcours, avec l'aide éventuelle du (des) coordonnateur(s) représentant la (les) composante(s), ou des adjoints des sites pour la mention 1, anime l'équipe. Il veille à la mise en œuvre du plan de formation pour le parcours et les options concernés conformément aux objectifs de la politique de formation initiale et continue. Il s'assure de l'organisation des enseignements (intervenants, conception des emplois du temps, modalités de contrôle des connaissances, mise en stage des étudiants…). Il anime l'équipe pédagogique en charge de la formation. Il veille à l'équilibre des interventions des différents personnels engagés par chaque partenaire dans le projet.

Dans la mention premier degré, les coordonnateurs de groupes d'UE sont chargés d'assurer la progressivité sur les quatre semestres et la continuité entre les UE sur un même semestre à l'échelle académique. Ils participent à la constitution des équipes pédagogiques et veillent à la mise en œuvre des enseignements conformément au plan de formation. Ils coordonnent les opérations relatives aux modalités de contrôle des connaissances pour les UE qui les concernent.

Le conseil de mention réunit en tant que de besoin le/les responsable(s) de parcours, d'option(s), ou adjoints, et coordonnateurs d'UE ainsi que les responsables d'UE, afin de procéder aux régulations nécessaires de l'offre de formation en s'appuyant notamment sur les retours et propositions des conseils de perfectionnement. Son rôle est de faire évoluer les contenus et les dispositifs de formation ainsi que les modalités d'évaluation, en vue de favoriser une approche intégrative du processus d'appropriation de connaissances et de développement de compétences requis par la formation d'enseignants polyvalents.

3.2.3 Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation

des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formation.

3.2.3.1 L'organisation du tronc commun

Une mutualisation s'applique pour tous les parcours des mentions 1, 2 et 3 pour les enseignements de tronc commun qui sont dispensés selon des modalités pédagogiques diversifiées mais qui mixent toujours, à différentes échelles, les étudiants ou les étudiants fonctionnaires stagiaires d'un même site. Le tronc commun de formation s'organise entre, d'une part, des UE qui visent la construction de la culture commune pour tous les professeurs et les personnels d'éducation et, d'autre part, des UE qui visent la formation spécifique propre à chacun de ces métiers. Les quatorze compétences communes constituent l'architecture de base du tronc commun de formation pour les mentions 1, 2 et 3 du master MEÉF.

Les enseignements de Tronc Commun sont structurés fortement autour d'une culture professionnelle commune définie par un nouveau référentiel métier porté par la loi de refondation de l'école (compétences communes 1 à 14 du référentiel métier). Cela signifie que l'optique privilégiée est celle de l'entrée « métier » dans la formation de sorte à focaliser sur la professionnalité enseignante. Ceci suppose la coordination, l'accompagnement et l'évolution de ce tronc commun mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles, impliquant tous les formateurs de l'ÉSPÉ ainsi que les partenaires, selon un processus d'ingénierie pédagogique innovante (par exemple : approche par projet, par compétences). Ces collectifs de travail mêlant expériences personnelles et champs d'intervention multiples, compétences internes (ÉSPÉ, AMU, SFERE Provence) et externes (partenaires institutionnels et associatifs), doivent contribuer à la construction de projets de formation qui visent à développer les compétences professionnelles communes fondées sur des ressources communes et sur un adossement à la recherche. Quatre axes structurent le tronc commun, articulés autour de six objectifs principaux afin de développer et généraliser une approche transversale dans le tronc commun de formation des masters MEÉF.

Chaque équipe pédagogique construit un curriculum de formation sur les deux années du master dans le respect du cahier des charges commun (cf. annexe Autres). Les curriculums proposés doivent permettre de structurer l'ensemble de la formation et ne doivent pas être pensés comme des entités isolées et indépendantes des autres composantes de la formation. Ils doivent respecter les caractéristiques et les exigences des métiers de l'enseignement. Ce qui signifie que les compétences doivent être formulées de façon à faciliter leur acquisition par les étudiants.

Les curriculums proposés doivent prendre en compte les attentes des étudiants : contribuer à la préparation aux épreuves des concours en M1, accompagner la prise de responsabilité de classes en M2, minimiser la charge des déplacements des fonctionnaires-stagiaires entre leur lieu de stage et le lieu de formation.

Penser et organiser la relation au terrain de formation professionnelle (relations partenariales)

La relation au terrain doit être particulièrement privilégiée. Le curriculum proposé doit envisager une progression des stages en établissement, qu'il s'agisse des stages de M1 ou de M2 (pour les non lauréats) ou du stage en alternance pour les lauréats des concours en M2. Il doit permettre à l'équipe de développer des relations privilégiées avec la communauté éducative des établissements, les tuteurs, les équipes d'enseignants, les équipes de direction, les personnels d'éducation et les différents intervenants sociaux, mais également avec les associations partenaires qui interviennent dans le secteur scolaire.

3.2.3.2 La constitution des équipes en charge du tronc commun

La prise en charge du tronc commun est assurée par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles afin que chaque projet reflète cette culture commune, d'une part, et, d'autre part, soit pris en charge par une diversité d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, chacune et chacun contribuant, selon son expérience personnelle, son domaine de compétences et son champ d'intervention disciplinaire.

Le travail des équipes doit s'appuyer sur les complémentarités de cette diversité pour produire une organisation de formation en adéquation avec les attendus institutionnels et les attentes différentes des étudiants (préparation aux concours en M1, exercice de l'activité professionnelle en M2).

Les équipes sont constituées sur chacun des sites de l'ÉSPÉ afin de limiter la charge des intervenants en multipliant les déplacements.

Chaque équipe est composée d'un noyau d'enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ. Tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ sont membres d'une équipe. La constitution de chaque équipe est assurée par une commission ad' hoc sur chaque site et composée de membres de la direction, des responsables de collège, de mention et de parcours et des membres du groupe de coordination du tronc commun. Les critères retenus privilégient la mixité des disciplines (pluridisciplinarité), des statuts (professeurs des écoles, enseignants du second degré, enseignants-chercheurs) et des domaines d'intervention des formateurs (notamment, premier et second degrés). La présence d'enseignants-chercheurs, même en faible effectif dans chaque équipe est une condition sine qua none de la composition des équipes. Cette configuration lutte contre la juxtaposition des approches et constitue une réponse concrète pour favoriser l'adossement des formations à la recherche. Dans cette optique les enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ ont procédé à la présentation de leur recherche et du lien qu'elles entretiennent avec les compétences professionnelles visées par le tronc commun lors de journées Recherche-Formation. Ces présentations filmées sont disponibles[5] et contribuent à faire connaitre les recherches des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ. Aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ s'ajoutent des formateurs de terrain (PEMF[6] ou PFA[7]) dans le cadre du partenariat avec l'académie. Ils sont associés à l'ensemble des activités de l'équipe. La conséquence principale de la situation précédente était une faible intervention de professionnels de terrain dans la formation initiale (par exemple, ils étaient quasi absents du tronc commun de formation pour les trois mentions qui préparent aux métiers de l'Éducation nationale). Par ailleurs, toujours dans le cadre de partenariats, l'équipe pédagogique pourra avoir recours aux ressources et aux compétences propres de l'ÉSPÉ et de l'ensemble de ses partenaires.

3.2.3.3 Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du Tronc Commun

3.2.3.3.1 La coordination tronc commun-parcours

Chaque équipe pédagogique du Tronc commun coordonne son action au niveau du site, notamment pour la composition des groupes d'étudiants dont elle a la charge en M1 et en M2. La concertation au niveau de chaque site permet de faciliter les allers-retours entre les équipes pédagogiques de chaque parcours et les équipes pédagogiques du tronc commun. Cette coordination se fait en relation avec les responsables de parcours présents sur chacun des sites afin que le tronc commun soit pensé comme structure d'appui à l'organisation des autres UE. Un groupe de travail associant la direction de l'ÉSPÉ, les représentants des

[5] https://espe.univ-amu.fr/news/1467/journees-recherche-formation

[6] PEMF : Professeur des écoles maître formateur, titulaire du CAFIPEMF

[7] PFA : Professeur Formateur Académique, titulaire du CAFFA.

partenaires du projet et les responsables des mentions concernées est chargé de la supervision du processus et des conditions nécessaires à sa bonne réalisation. L'école d'été organisée en fin d'année est consacrée en grande partie à la mise en œuvre du tronc commun.

La coordination des projets d'organisation du tronc commun de formation vise à :

- accompagner la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets des équipes,
- dialoguer avec les partenaires du projet académique de l'ÉSPÉ,
- faire des propositions aux équipes sur les contenus de formation, les organisations à mettre en œuvre et les harmonisations nécessaires pour la faisabilité et la simplicité de ces organisations.

Les conseils de perfectionnement ont pour objectif le suivi et la régulation des différentes formations mises en place (cf. Section 11, article 47 du règlement intérieur). Ils ont donc la charge de porter un regard sur l'intégration de l'ensemble des composantes de la formation, notamment l'articulation entre le tronc commun de formation et les autres UE qui composent la formation.

Le Conseil consultatif d'école est l'instance de concertation entre les différents acteurs de la formation. Il s'appuie sur les propositions des conseils de perfectionnement associés à chacun des parcours des mentions du master MEÉF. Il est consulté par le CE et le COSP sur les orientations en matière de recherche et de formation mises en œuvre par l'ÉSPÉ. Il émet des propositions relatives à la formation en prenant appui sur son expertise (cf. Titre 5, Section 5, article 27 des statuts de l'ÉSPÉ).

Le CCE est chargé de superviser, coordonner, proposer les harmonisations possibles et souhaitables et d'émettre un avis pour le conseil d'école sur la validation des projets de chaque équipe.

Le Conseil d'École arrête la politique de formation (cf. Titre 2, article 9 des statuts de l'ÉSPÉ). Notamment, il arrête l'organisation du tronc commun de formation, constituée à partir des projets de chaque équipe, qu'il valide.

3.2.3.4 Ingénierie pédagogique numérique et innovation

3.2.3.4.1 Les groupes de développement et ~~de~~ groupes de production de ressources

Le développement de l'innovation pédagogique repose sur le soutien à la constitution et au fonctionnement de groupes de développement et ~~de~~ groupes de production de ressources organisés selon des modalités de recherche-action. Ces groupes rassemblent des équipes d'enseignants (notamment des enseignants de l'enseignement scolaire) et d'enseignants-chercheurs avec comme objectif la production de résultats diffusables au-delà des membres du groupe.

Les orientations et les priorités en matière de développement et de productions de ressources sont définies par le COSP qui arrête annuellement un appel à projets, définissant les attentes, les conditions et les critères de choix, ainsi que les modalités de candidature et d'exécution des projets. L'évaluation des projets déposés est assurée au travers d'une double expertise : la commission recherche fait une proposition de classement au CE qui arrête la liste des projets retenus et les moyens attribués.

Les groupes de développement et ~~de~~ groupes de production de ressources constituent un dispositif qui organise les liens entre recherche, formation et diffusion de l'innovation en articulant les différentes actions de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de formateurs de terrain, de professionnels en exercice…

3.2.3.4.2 La diffusion des ressources

Parallèlement à leur production, une banque de données des ressources (celles qui existent déjà, constituées par les équipes en charge du tronc commun depuis la création de l'ÉSPÉ, voire produites par les équipes de l'ancien IUFM ; celles produites par les groupes de production de ressources et/ou les groupes de développement constitués à la demande des équipes) permet leur mise à disposition de l'ensemble des équipes de l'ÉSPÉ. Elles sont progressivement rendues accessibles via les réseaux électroniques de l'université. Le pôle Ressources numériques est chargé de la mise en œuvre de cette banque et de son accessibilité.

3.2.4 Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;

Pendant l'année où il/elle est fonctionnaire stagiaire, l'étudiant.e Fonctionnaire stagiaire de MEÉF2 ou de DESU poursuit sa formation en alternance il effectue un stage en responsabilité en établissement du second degré (mi-temps) intégré à sa formation (mi-temps).

Les créneaux hebdomadaires qui sont réservés au stage en alternance et ceux qui sont réservés aux enseignements de master sont définis en collaboration avec les autorités académiques.

Le volume global des formations est de 252 heures à répartir sur 32 semaines ; ceci correspond à une moyenne de 8 heures de formation hebdomadaires réparties sur 5 demi-journées (incluant le travail personnel des professeurs stagiaires), les 5 autres demi-journées, non contigües, sont dévolues au stage en responsabilité. Cette modalité d'alternance varie suivant les sites et les mentions ; elle fait l'objet d'une publication annuelle concertée dans le bulletin académique (BA).

3.2.4.1 Le tutorat mixte

Les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte dans le cadre du stage établissement ; celui-ci est assuré par un binôme composé d'un personnel de la structure d'accueil (le tuteur de terrain désigné par le Recteur) et d'un tuteur désigné par l'ÉSPÉ (Référent universitaire).

Le binôme accompagne le stagiaire durant l'année scolaire et participe à sa formation ; le Tuteur de terrain le conseille, l'aide à préparer ses activités éducatives et à mener une analyse critique de sa pratique et l'accueille régulièrement. Le Référent ÉSPÉ assure le suivi de quinze étudiants en alternance et la mise en œuvre des TD délocalisés corrélatifs (cf. plus bas) ; il assure la coordination avec le terrain de stage (chef d'établissement, tuteur de terrain, corps d'inspection) ainsi qu'avec les autres formateurs de l'équipe pédagogique des UE adossées au stage. Enfin il centralise les éléments du suivi individualisé des étudiants qu'il a en charge et les accompagne dans la réalisation de leur e-portfolio.

En M1 comme en M2 les étudiants ou FSTG bénéficient d'un suivi placé sous la responsabilité d'un Référent ÉSPÉ (qui a en charge 15 étudiants ou FSTG) en interaction avec les formateurs tuteurs des établissements de déroulement des stages.

En conséquence, l'évaluation du stage en alternance inclut un suivi continu de chaque étudiant par au moins deux personnes différentes : le tuteur de terrain et le référent ÉSPÉ, auxquelles il est fortement souhaitable que se joigne le chef d'établissement.

Ce suivi donne lieu à un premier retour des trois avis dans le semestre 3 et repose sur un dispositif de signalement des difficultés rencontrées, soit par une des trois personnes impliquées, soit par l'étudiant lui-même ; ce signalement permet de mettre en place dans les meilleurs délais un processus de régulation et d'accompagnement de l'étudiant en difficulté.

L'évaluation du stage se fonde sur l'avis porté par le directeur de l'ÉSPÉ qui peut s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ÉSPÉ, l'avis de l'inspecteur qui peut s'appuyer sur les rapports intermédiaires et de synthèse rédigés par le tuteur de terrain, du chef d'établissement (pour les enseignants du second degré) ou de l'autorité administrative compétente (IEN de circonscription pour les enseignants du premier degré).

~~compétente~~

3.2.4.2 Procédure de signalement

Le stage en responsabilité constitue pour la plupart des fonctionnaires stagiaires la première expérience de prise de fonction en autonomie. Dans de rares cas, il est possible que le stagiaire ne soit pas à même de remplir les obligations liées à sa mission. Dès lors, il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la formation soient informés et puissent intervenir pour aider le stagiaire à dépasser ses difficultés ; ceci suppose un signalement des difficultés dans le prolongement duquel, un aménagement du parcours de formation ou de son service doit être proposé au stagiaire.

La procédure de signalement ne doit être déclenchée que lorsque les difficultés rencontrées sont avérées et récurrentes c'est-à-dire lorsque les difficultés importantes repérées mettent à mal le FSTG et/ou les élèves dont il a la responsabilité.

Lorsque, à la lecture du bulletin de signalement, la direction de la formation, via le responsable du parcours ou son adjoint, donne son aval, le référent est diligenté pour mettre en œuvre une visite qui pourra déboucher sur une proposition d'aménagement du plan de formation du FSTG pour l'aider à dépasser ses difficultés.

3.2.4.3 Les TD délocalisés

Pour opérationnaliser et optimiser l'alternance intégrative et le tutorat mixte, le choix a été fait de centrer le suivi-accompagnement sur une organisation pédagogique originale : le TD délocalisé. Il constitue le nucléus ou noyau autour duquel l'analyse du développement professionnel des fonctionnaires stagiaires prend sa source et se développe parce qu'il génère des processus de réappropriation qui intègrent leur pratique en contexte et surtout leur capacité à résoudre leurs difficultés en situation de travail. Ce TD formatif associe dans l'établissement la triade – fonctionnaire stagiaire/tuteurs et autres acteurs de

terrain/Référent ÉSPÉ. – Le TD délocalisé donne l'occasion de participer à des discussions avec différents membres experts en matière d'enseignement et de matérialiser la nécessaire proximité d'engagement dans la situation de travail entre tuteurs et tuteurés. Ainsi se construisent des compétences définies effectivement mobilisées dans une activité réelle.

Au cours de son suivi le Référent ÉSPÉ conduit, avec 2 à 5 professeurs stagiaires au sein de l'établissement, un suivi adapté sous la forme de deux TD délocalisés (l'un au semestre 3, l'autre au semestre 4), associant le Tuteur de terrain et permettant d'échanger avec le Chef d'établissement. Ces TD sont adossés aux UE 35 et 45 « Stage et mémoire ».

La co-mobilisation offre un cadre sécurisant autorisant la prise de risque, stimule l'engagement dans l'établissement et ouvre sur des échanges possibles et plus variés avec les tuteurs. C'est un moment essentiel de l'accès à la prise de responsabilité et à l'autonomie ; en effet par ce biais se développent davantage d'interactions, de confrontations au travail collectif, de construction d'un espace commun de compréhension sur les activités réelles en établissement, et d'échanges d'expériences et de ressentis sur des faits vécus ensemble. En somme le TD délocalisé provoque l'émergence d'énoncés explicites, transmissibles, en lien direct avec l'expérience qui contribuent au développement des compétences.

On s'inscrit ici dans la construction du nouveau qui se rapporte au :

- Registre de la maîtrise : Professionnel qui intervient en autonomie dans une pratique ;
- Registre de transformation des techniques en usage par des créations nouvelles qui dépassent la simple reproduction des modèles établis, mais qui se font en référence aux modèles antécédents.

Le TD délocalisé naît d'un besoin d'apprentissage sous-tendu par un projet à court voire moyen terme à caractère professionnel et didactique.

3.2.5 Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation

3.2.5.1 La professionnalisation dès la licence.

Comme le montre Figure 3 des unités d'enseignement sont offertes en licence dans le cadre de la professionnalisation vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (ProMEÉF). L'offre de formation et les aménagements particuliers relatifs aux métiers de l'enseignement sont organisés sous la responsabilité de l'ÉSPÉ, en concertation avec les composantes disciplinaires. L'ÉSPÉ assure également la coordination des différents stages.

Deux types d'unités d'enseignement sont prévues : les UE mutualisées et les UE pour apporter les contenus ~~des~~ complémentaires.

Les UE pro MEÉF Mutualisées trouvent de plus en plus leur place dans des licences très diversifiées des secteurs Sciences, ALLSH ; il est plus difficile qu'elles s'insèrent dans d'autres domaines disciplinaires (STAPS, Droit par exemple) ; leur intégration est donc à développer en cohérence avec l'organisation de chaque licence.

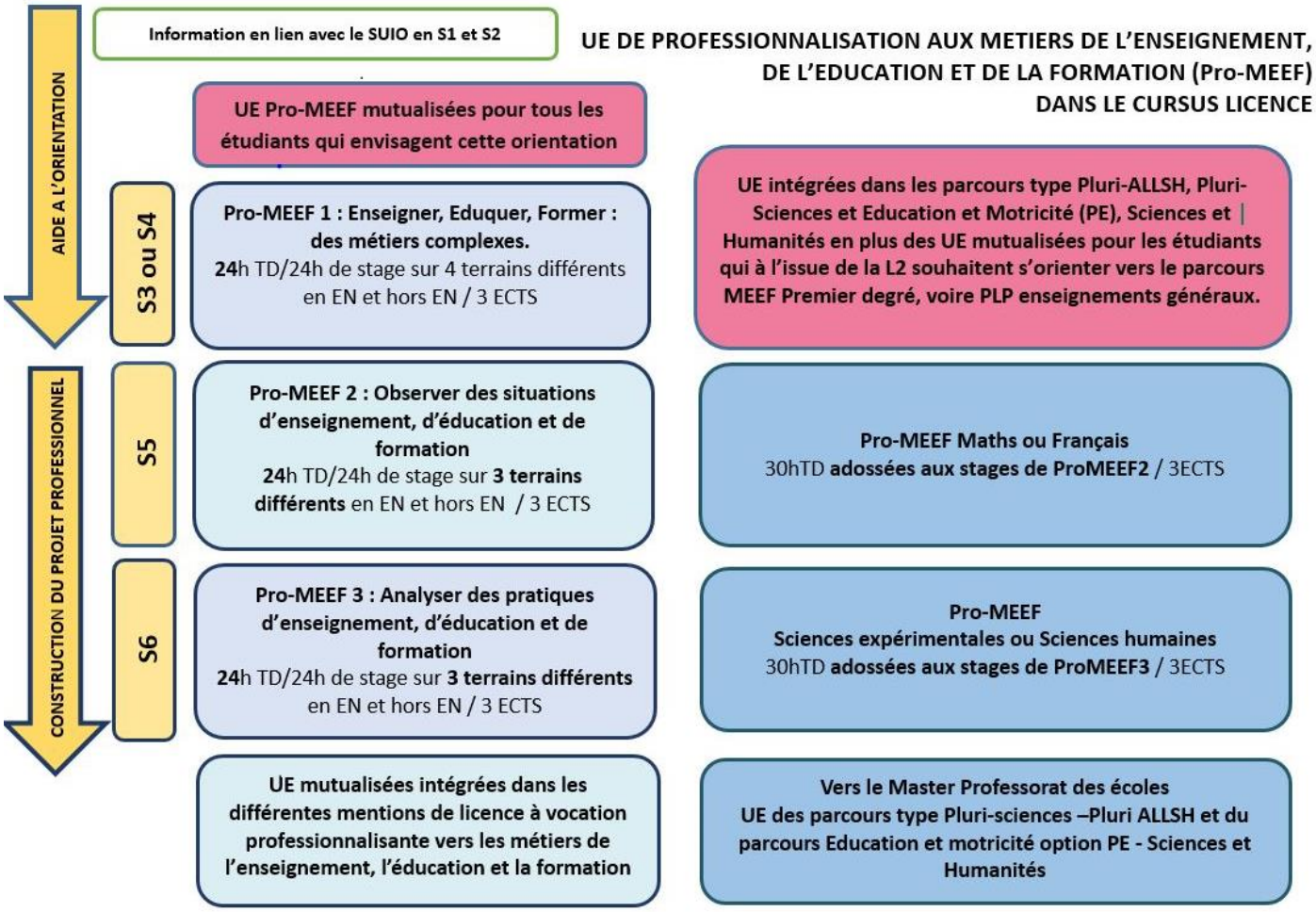

Figure 3 : L'offre d'UE de préprofessionnalisation en licence

3.2.5.1.1 Les UE de professionnalisation mutualisées

Les UE mutualisées sont conçues en lien avec les contenus du master MEÉF; elles permettent ainsi une orientation active des étudiants de licence et préparent aux UE du master MEÉF orientées vers les savoirs sur le métier et la construction d'une culture professionnelle commune telle que définie dans le référentiel de compétences métiers. Elles articulent trois temps : l'information, la sensibilisation et la découverte de ces métiers ; ces trois temps organisent la construction du projet professionnel des étudiants qui choisissent de s'orienter dans ces voies. Elles prennent appui sur des stages en milieux professionnels (pas exclusivement dans le cadre de l'Education nationale) qui permettent d'associer les acquisitions de connaissances aux constructions de compétences. L'inscription des étudiants sur les trois UE se fait via APOGÉE dès début septembre. L'ÉSPÉ gère les groupes d'étudiants et la mise en stage à partir des établissements partenaires dont la liste est fournie, en ce qui concerne l'Éducation nationale, par le rectorat.

L'UE de L2 est mutualisée au sein de chacun des secteurs et éventuellement entre les deux secteurs. Depuis la création des ÉSPÉ un processus d'intégration de ces UE dans l'ensemble des parcours de licence des secteurs Sciences et ALLSH est engagé. Elles sont très majoritairement facultatives et créditées entre 3 et 6 ECTS

3.2.5.1.2 Les UE de professionnalisation complémentaires

À côté des UE mutualisées précédentes est prévue la mise en place d'UE ProMEÉF complémentaires de deux types : pré orientation vers le master MEÉF professorat des écoles ou pré orientation vers le master MEÉF professorat dans les disciplines scolaires bi-disciplinaires. Les premières pilotées par l'ÉSPÉ sont mutualisées et complémentaires aux enseignements principaux de la licence support, elles permettent d'acquérir et d'assoir les bases nécessaires aux enseignements du master MEÉF dans les disciplines concernées (deux UE par semestre l'une en Math l'autre en Sciences expérimentales ou en Français et en Sciences Humaines, selon qu'il s'agit d'une licence ALLSH ou Sciences.

En lien avec les savoirs enseignés à l'école, les savoirs fondamentaux de références sont abordés dans un continuum L3-M2.

Les secondes, spécifiques aux parcours de licence et pilotées par l'UFR, sont proposées, en plus des UE ProMEÉF mutualisées, aux étudiants se destinant à un parcours du master MEÉF « bi-disciplinaire ». Complémentaires aux enseignements principaux de la licence support, elles permettent d'acquérir et d'assoir les bases nécessaires aux enseignements du master MEÉF dans les parcours concernés. Les étudiants de L3 ont la possibilité de suivre deux UE par semestre dans la discipline non enseignée dans le cursus de licence. Ces UE optionnelles sont intégrées dans la maquette du niveau L3 des licences mono-disciplinaires ayant des débouchés vers les métiers de l'enseignement « bi-disciplinaire ».

L'intégration de ces UE dans les parcours de licence existants se heurtent à de nombreuses difficultés qui se justifient notamment par le caractère d'ores-et-déjà saturé des semestres et la lourdeur des programmes. Le cas des licences pluridisciplinaires comme « Pluri-sciences » constituent une exception de par la philosophie de leur structuration propre, c'est en effet le seul parcours de Licence ayant intégré une partie du dispositif (1UE sur les 4 proposées).

De ce fait une incitation plus appuyée dans le cadre d'une collaboration tripartite ÉSPÉ-Universités-Académie devrait conduire à l'insertion dans le futur plan de formation des licences de ces UE complémentaires afin d'étendre le continuum de formation aux savoirs disciplinaires de référence.

3.2.5.1.3 Le cas des enseignements technologiques et professionnels en IUT et BTS

Pour compléter cette offre en amont du master, des aménagements spécifiques pour les enseignements technologiques et professionnels étaient prévus en direction des étudiants inscrits dans un DUT ou un BTS souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement dans les domaines technologiques et professionnels, en y incluant le volet d'information en première année et le dispositif de sensibilisation en seconde année. Un parcours de L3 générale aurait dû être offert à ces étudiants dans trois domaines technologiques et professionnels : sciences industrielles et de l'ingénierie, sciences et technologies tertiaires, sciences et technologies biotechnologiques, de santé, médicosociales et environnement.

Jusqu'ici, sans identification d'un cursus Licence d'appui, il n'a pas été possible d'insérer une L3 « passerelle » dans le paysage universitaire existant ; Une nouvelle organisation des licences devrait ménager une place à l'insertion d'une telle formation.

3.2.5.2 Compétences en Langues Vivantes

A l'entrée en M1 comme tous les étudiants du MEÉF, sont soumis à un test de pré positionnement en LVE afin de s'assurer qu'ils maîtrisent, a minima, une LVE au niveau B1 dans l'optique de la satisfaction des exigences du niveau de maîtrise des compétences en LVE du M2 qui doit se situer au niveau B2. Lorsque ce n'est pas le cas, un dispositif modulaire d'aide à l'accès au niveau B1 est ouvert sur les deux semestres du M1 (12 heures par semestre en présentiel et distanciel). Par ailleurs dans un très grand nombre de cas des Validations d'Acquis sont possibles pour les ECTS relatifs aux compétences en langues étrangères à partir de la valorisation des unités d'enseignements de langues suivis au niveau B2 dans les parcours de licences et validés sans compensation.

3.2.5.3 Formation continuée T1, T2

Bien qu'inscrite dans le précédent ~~projet~~ contrat la participation de l'ÉSPÉ à la formation des T1, T2 n'avait pas encore été mise en place avant la rentrée 2017.

Dorénavant, le directoire a arrêté une participation concertée de l'ÉSPÉ et l'académie et la mise en place d'un dispositif équivalent à 4 jours de formation par néo-titulaire qui sera réalisé par l'ÉSPÉ en plus des formations disciplinaires inscrites au PAF. Dans cette perspective l'intervention d'universitaires qui n'intervenaient pas précédemment pourra s'envisager.

La formation sera modulaire et adaptée :

- aux besoins et aux parcours antérieurs des T1 et T2
- à la charge de travail des formés
- aux contraintes des établissements

Types de modules proposés :

- construction des gestes professionnels des entrants dans le métier

- approche par projets en lien avec l'établissement d'exercice, autour des parcours éducatifs et associant la recherche.

3.2.5.4 Formation continue : certifications

L'organisation des formations conduisant aux certifications de l'Éducation nationale doit s'intégrer au dispositifs universitaires existants. Il en est ainsi des préparations au CAFFA, CAFIPEMF et CAPPEI qui sont désormais adossé à un parcours de la mention 4 du master MEÉF.

3.2.5.5 Formation continue : participation au PAF

La conséquence principale de la situation précédente se traduisait par des dispositifs de formation continuée et/ou continue desquels les interventions d'universitaires, qu'ils soient affectés à l'ÉSPÉ ou dans une autre UFR, étaient largement absentes. La décision du directoire de cibler des formations prioritaires va permettre d'élaborer des réponses au plan de formations académiques tenant compte du potentiel de l'université.

3.2.6 Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEÉF

(inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés, …) ;

En M1 comme en M2 les étudiants en situation de handicap peuvent avoir accès à une aide et un accompagnement par leurs pairs, étudiants en master MEÉF. Les étudiants-tuteurs ont accès, dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant à un bonus.

À l'entrée en M1 tous les étudiants du MEÉF subissent un test de pré positionnement en LVE afin de s'assurer qu'ils maîtrisent, a minima, au niveau B1 les compétences dans une Langue Vivante dans l'optique de la satisfaction des exigences qui doivent les conduire en M2 au niveau B2. Lorsque ce n'est pas le cas, un dispositif modulaire d'aide à l'accès au niveau B1 est ouvert sur les deux semestres du M1 (12 heures par semestre en présentiel et distanciel).

- L'accueil d'étudiants en formation continue (bureau de reprise d'études) dans les masters s'inscrit dans l'accompagnement des processus de reprises d'études dans des projets de reconversion ou d'insertion professionnelle. Les dispositifs de validation des acquis professionnels ou de validation des acquis d'expérience permet d'intégrer ces personnes dans les cursus de formation.
- Le bureau VAE de l'ÉSPÉ est le point d'entrée de tous les candidats au Master MEÉF par VAE, il conseille les candidats et les oriente dans leur choix. Le SUFA, service commun de l'Université, gère les aspects administratifs liés aux candidats et aux jurys. L'ÉSPÉ gère l'accompagnement facultatif des candidats (ateliers collectifs et suivi individuels dédiés), l'organisation pédagogique des jurys (contacts des différents membres en fonction des mentions et parcours choisis par les candidats) ainsi que le suivi individuel post jury en cas de validation partielle.
- Il est prévu d'organiser l'ensemble des préparations aux concours internes correspondants aux concours externes préparés par l'Université (ÉSPÉ comprise) dans le cadre d'un DESU. Ces préparations devraient débuter à la rentrée universitaire 2018 dès qu'un accord est trouvé sur la question des frais d'inscriptions des préparationnaires.

Le modèle pour une formation de 120 heures fait varier la part de formation distancielle et présentielle en fonction de l'effectif.

Pour les étudiants-FSTG dispensés de la condition de validation du MEÉF ou détenteur d'un autre master, la Commission académique présidée par le Recteur définit un parcours obligatoire de formation ancrée dans les enseignements du M2 MEÉF (UE de tronc commun et de mémoire ; UE de culture commune ; éventuellement UE de langue vivante (si non détention du niveau B2) ; des UE complémentaires disciplinaires et de didactique disciplinaire en fonction du parcours antérieur).

3.2.7 La mise en œuvre de la démarche qualité ;

Dans le cadre de l'ensemble des axes stratégiques prioritaires du projet académique de l'ÉSPÉ une volonté d'évolution, créant une dynamique de progrès continu dans le fonctionnement et la satisfaction des usagers, est clairement affichée. Ceci dans le but principal de favoriser la pérennité et le développement de l'ÉSPÉ.

- Les dispositifs de régulation, notamment grâce au rôle joué par les différentes instances, permettent d'avoir une excellente vision sur cette mise en œuvre, les avancées, les réussites, les difficultés et les problèmes. Ces dispositifs de régulation fonctionnent tous, et quel que soit leur niveau sur une approche très pragmatique et sur une attention particulière au dialogue pour trouver des solutions aux problèmes

rencontrés. Les enquêtes menées dans le cadre de l'observatoire de la vie étudiante sont à cet égard une importante source d'information

Ainsi, concernant notamment le pôle formation, les principales évolutions envisagées concernent essentiellement l'amélioration des services rendus aux usagers :

- pour les étudiants, il s'agit d'améliorer les services de proximité afin de les accompagner au mieux depuis leur préinscription jusqu'à la délivrance de leur diplôme et, pour ceux qui sont concernés, leur titularisation comme fonctionnaire de l'Éducation nationale. Cela concerne également la gestion de la diversité des fonctionnaires-stagiaires qui sont inscrits à l'ÉSPÉ et la gestion de tous les étudiants qui s'inscrivent dans une perspective de reprise d'études que ce soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle (essentiellement des professionnels du privé qui visent une reconversion pour devenir enseignant), que ce soit dans le cadre de reprises d'études diplômantes pour des enseignants déjà titulaires de l'Éducation nationale (cursus de master ou validation d'acquis), ou que ce soit l'accès à des dispositifs de formation continue des enseignants déjà titulaires de l'Éducation nationale ;
- pour les enseignants, il s'agit d'améliorer le soutien à l'organisation et la mise en œuvre des formations qui sont complexes (plusieurs parcours de formation avec des effectifs extrêmes allant d'une vingtaine d'étudiants dans un parcours à près de 1 500 dans le parcours Professeur des écoles), souvent sur plusieurs sites (ce qui pose notamment des questions d'équité de traitement). Un travail important est fait et doit être poursuivi en concertation avec le Direction des Études et de la Vie Étudiante de l'université.

L'ensemble des procédures en lien avec la formation fait l'objet d'une mise en forme : "Les Fiches Techniques" fournissant toute aide nécessaire.

Le caractère universitaire demeure également un objectif stratégique essentiel. Un important travail de structuration a été accompli au travers de la fédération de recherche SFERE-Provence, de l'inscription d'un domaine scientifique transverse Apprentissage et Éducation dans la politique scientifique d'AMU et du site universitaire d'Aix-Marseille et avec le projet de création d'une École Universitaire de Recherche. L'association étroite des trois partenaires dans ce travail de structuration témoigne de cette volonté d'améliorer cet ancrage universitaire.

Au cœur de toutes les stratégies de développement et de structuration de la recherche en éducation qui découlent du projet académique d'ÉSPÉ figure l'articulation terrain, formation, recherche. Elle doit permettre également de renforcer ce lien en renforçant et développant les relations entre les acteurs, en créant des espaces communs de rencontre et de projets que ce soit au niveau des personnes (notamment dans la formation initiale et continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), des équipes constituées sur le terrain (au niveau des établissements, des réseaux d'établissements ou de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative), des équipes plurielles qui assurent les formations ou des unités de recherche engagées.

3.2.8 Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.

3.2.8.1 Organisation administrative

3.2.8.1.1 Sites de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille

L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est implantée sur quatre sites : Aix-en-Provence, Avignon, Digne-les-Bains et Marseille. Le tableau ci-dessous indique l'implantation des différents parcours sur chacun de ces sites.

Tableau 6 : Implantation sur les sites des parcours de formation

Parcours	Aix	Av	Digne	Mars
Mention Premier degré				
Parcours Professorat des écoles	x	x	x	x
Mention Second Degré				
Parcours Enseigner les lettres, le Français Langue étrangère au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner une Langue vivante étrangère au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner l'Histoire-Géographie au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner les Arts au CLG et au LGT	x			
Parcours Professeur Documentaliste	x			
Parcours Enseigner l'éducation physique et sportive				x
Parcours Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT		x		x
Parcours Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT				x
Parcours Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT				x
Parcours Enseigner la philosophie, les Sciences Économiques et Sociales au LGT	x			
Parcours Enseigner l'Économie-Gestion au LGT	x			
Parcours Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	x			
Parcours Enseigner en Lycée professionnel	x			x
Mention Encadrement Éducatif				
Parcours Conseiller principal d'Éducation	x			
Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation				
Parcours Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation	x			
Parcours Rédacteur professionnel	x			
Parcours Responsable de formation	x			
Parcours Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement	x			

Chaque site est sous la responsabilité d'un Responsable administratif de site.

Le site d'Aix-en-Provence est le plus grand des quatre sites. Outre les formations de l'ÉSPÉ, il accueille d'autres formations d'autres composantes d'AMU : le master d'études européennes, le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (UFR ALLSH), ainsi que la licence d'information et de communication (EJCAM). Environ 25% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est très vétuste, voire insalubre avec de sérieux problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité (la rénovation complète du site est estimée à environ 35 millions d'€).

Le site d'Avignon accueille l'antenne Canopé du Vaucluse. Environ 67% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est vétuste avec des problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité. Le site est surdimensionné en regard des besoins de l'ÉSPÉ.

Le site de Digne-les-Bains accueille l'antenne Canopé des Alpes et la bibliothèque universitaire d'AMU à Digne (étudiants de l'ÉSPÉ, de l'IUT et de l'UFR Sciences). Environ 60% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est vétuste avec des problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité.

Le site de Marseille compte deux implantations, les formations sont accueillies sur la Canebière, l'administration centrale et la direction de l'ÉSPÉ sont implantées à la rue Eugène Cas. Hormis des problèmes de superficie insuffisante pour les besoins, les locaux de la Canebière sont récents et en bon état. Les locaux de la rue Eugène Cas sont inadaptés à l'accueil des services administratifs (ancienne école primaire) et très vétustes.

Aix-en-Provence : dans le cadre du CPER, des travaux de rénovation seront effectués sur un bâtiment et des travaux d'amélioration de la couverture et de l'accessibilité handicapé sur un autre. Le site accueillera la relocalisation de deux départements de l'IUT d'Aix-Marseille.

Avignon : une étude en cours envisage l'abandon du site de la route de Tarascon pour une implantation dans la caserne Chabran avec la DSDEN 84, en partenariat avec l'UAPV pour la mutualisation de locaux et de salles de cours.

Digne-les-Bains : mutualisation des infrastructures et des services techniques avec l'IUT.

Marseille : regroupement, à la rentrée 2019, des deux implantations marseillaises sur le campus de Saint Jérôme avec un espace dédié (environ 5 000 m²) pour accueillir la direction, les services centraux de l'ÉSPÉ, l'unité de recherche ADEF, la fédération de recherche SFERE-Provence et les formations et, d'autre part, une mutualisation de la bibliothèque universitaire et des salles de cours avec l'UFR Sciences.

3.2.8.2 Organisation générale des services administratifs

L'administration de l'ÉSPÉ est organisée en cinq pôles : (1) le pôle formation, (2) le pôle ressources numériques, (3) le pôle recherche et coopérations internationales en éducation, (4) le pôle ressources et moyens et (5) le pôle patrimoine et logistique.

Les trois premiers pôles interviennent directement en soutien des organisations de formation. Le pôle (4) ressources et moyens regroupe les fonctions financières, la gestion des services et la gestion des ressources humaines affectées à la composante.

Les pôles (1), (4) et (5) sont organisés avec un service central et des bureaux sur chacun des sites ; le pôle (1), pour les sites de Marseille et d'Aix, relève d'un lien hiérarchique central contrairement aux bureaux d'Avignon et de Digne qui relèvent d'un lien fonctionnel. Pour les pôles (4) et (5) les relations entre service central et bureaux de site relèvent des liens fonctionnels ; les liens hiérarchiques sont assurés sur chaque site entre le responsable administratif de site et les bureaux de site.

Chacun des pôles est en contact direct avec les services centraux ou les services de campus d'AMU. Selon leurs missions, ils sont en contact également soit avec les services de l'UAPV, soit avec les services académiques au niveau du rectorat ou des DSDEN.

Pôle formation

Le pôle formation remplit les fonctions de scolarité habituelles pour des formations universitaires ; tous les étudiants, quel que soit leur statut ou leur site de formation, sont inscrits administrativement à AMU et pédagogiquement à l'ÉSPÉ. Un dispositif informatique assure l'inscription pédagogique des étudiants qui fréquentent l'UAPV. Un autre dispositif informatique permet de faire l'inscription administrative et pédagogique de tous les fonctionnaires-stagiaires à partir des bases de données académiques.

Au-delà de ces fonctions de scolarité, le pôle formation assure des fonctions qui sont soit spécifiques au projet académique, soit qui revêtent des particularités liées aux publics accueillis, très majoritairement des enseignants ou des personnels d'éducation qui travaillent ou vont travailler pour l'Éducation nationale. L'ÉSPÉ, par exemple, inscrit environ 3 300 étudiants, ayant des statuts différents, chaque année dans des formations professionnelles qui comportent pour tous de nombreux stages en établissements scolaires. Trois bureaux composent, avec les quatre bureaux de site, le pôle formation :

- le bureau de la scolarité,
- le bureau de la formation initiale et continue,
- le bureau des reprises d'étude et de la VAE.

La figure 4 ci-dessous présente l'organisation générale du pôle formation.

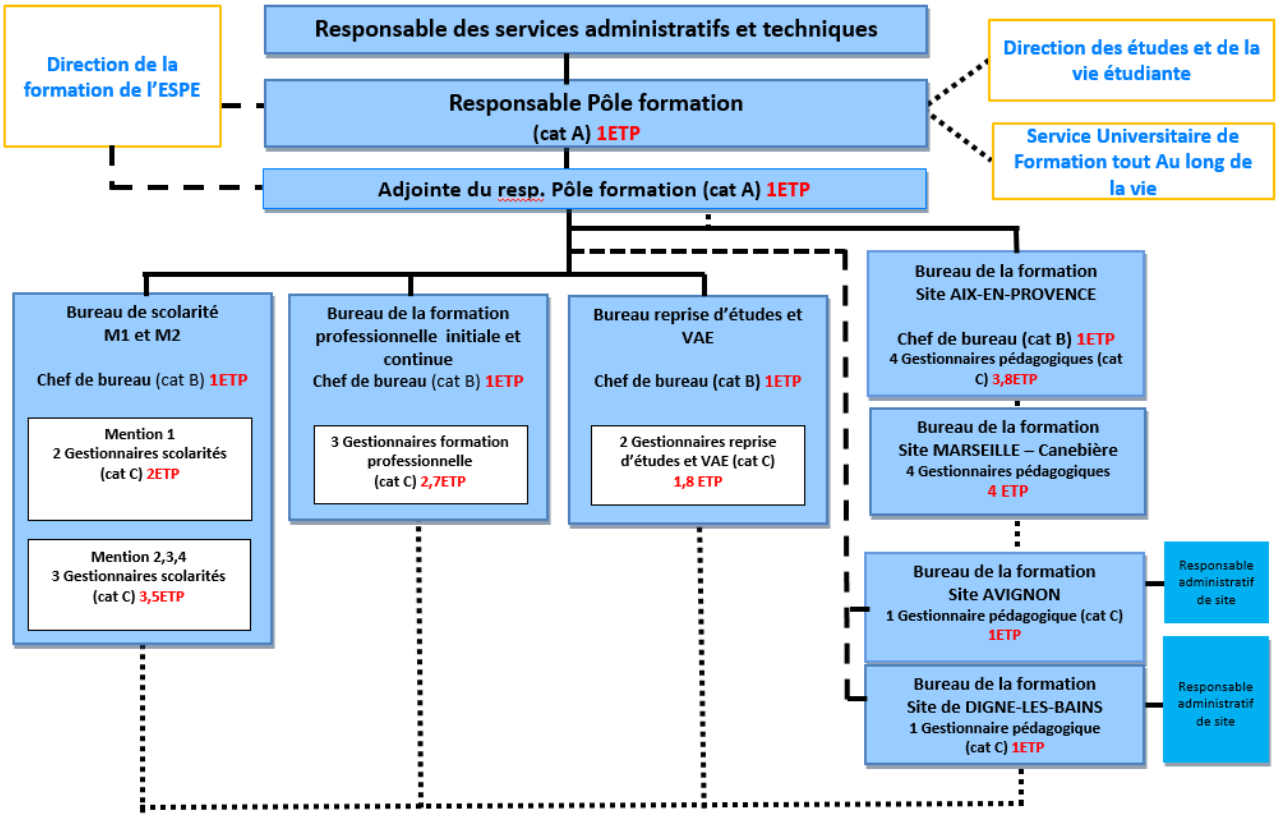

~~Tableau 7~~ Figure 4 : organisation du pôle formation

3.3 Positionnement dans l'environnement

Préciser le positionnement du projet de l'ÉSPÉ dans son environnement :

3.3.1 Positionnement de l'offre de l'ÉSPÉ dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaires

Le partenariat fondateur de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille associe trois partenaires principaux – l'université d'Aix-Marseille (AMU), l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'académie d'Aix-Marseille.

L'ÉSPÉ est une composante du secteur pluridisciplinaire d'AMU. Le continuum de formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui entre dans le périmètre de l'ÉSPÉ suppose un réseau d'interactions entre AMU et sa composante ÉSPÉ, entre l'ÉSPÉ et les autres composantes d'AMU, entre AMU, sa composante ÉSPÉ et l'UAPV et entre AMU, sa composante ÉSPÉ et l'académie.

Au sein d'AMU, l'UFR ALLSH, l'UFR Sciences et la Faculté des Sciences du Sport, sont, directement et selon des modalités concertées, associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'éventuelle évolution de l'offre de formation qui les concerne ; cette collaboration intervient tout au long de la période d'accréditation. Dans cette perspective, l'ÉSPÉ, l'UFR ALLSH, l'UFR Sciences et la Faculté des Sciences du Sport cosignent la convention de partenariat avec le rectorat.

Le master MEÉF occupe une place centrale dans le continuum. Il trouve son origine à la fois dans la réforme de la formation initiale des maîtres et dans la volonté d'apporter aux étudiants en formation initiale mais aussi, aux salariés en formation continue, des compétences dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. En effet, ce master se situe résolument dans la perspective d'une formation tout au long de la vie, intégrant largement les dispositifs de VAE, VAP~~P~~ et de VES.

En première année de master : les étudiants sont issus d'une licence ou d'un diplôme équivalent compatible avec le parcours brigué ; le recrutement se fait à partir des licences de l'AMU et de l'UAPV essentiellement ; peuvent également être admis des étudiants en possession d'un diplôme jugé équivalent (obtenu en France ou à l'étranger) ~~voire des candidats Khûbes issus des CPGE sous réserve de l'avis de la commission pédagogique de l'ÉSPÉ~~. Des professionnels désirant une spécialisation dans les domaines de l'encadrement éducatif, de la formation de formateurs et de la responsabilité d'organisme et d'ingénierie de formation dans les milieux professionnels, sont également ~~candidats~~ éligibles à l'inscription au master.

En seconde année de Master : à titre principal, les étudiants sont issus d'une première année de ce Master MEÉF (validation de 60 ECTS) ; ils peuvent être aussi issus du milieu professionnel à partir du moment où ils attestent d'un niveau d'études équivalent au Master 1 et compatible.

Un des objectifs du MEÉF (trois premières mentions) est d'offrir une formation permettant aux étudiants de devenir professeur du premier ou du second degré ou conseiller principal d'éducation ; toutefois, une condition sine qua non est la réussite au concours de recrutement qui est placé en fin de M1. Ainsi à l'issue de cette première année une diversité de public se côtoiera dans les formations du MEÉF 2 des mentions 1, 2 et 3 :

- les lauréats du concours qui doivent valider leur master MEÉF,
- les lauréats du concours dispensés de la condition de validation du master car titulaires d'un autre master,
- les lauréats du concours dispensés de la détention d'un master,
- les lauréats du concours titulaire du master MEÉF,
- les non lauréats du concours poursuivant dans le parcours d'origine en M2 et bénéficiant de conditions pour préparer de nouveau le concours (dispositif d'accompagnement pour préparer le concours).

Les étudiants lauréats du concours ont le statut de Fonctionnaires Stagiaires.

3.3.2 Modalités du partenariat avec l'académie

(conventions, etc.) ;

Le partenariat est formalisé par une convention cadre définie en termes d'objectifs et de moyens entre AMU, l'UAPV et l'académie (cf. Convention en annexe).

Cette convention précise les objectifs visés par l'ÉSPÉ et définit la chaine des responsabilités et la répartition des rôles entre les différents acteurs.

Dans le cadre de la préparation de ce dossier d'accréditation, des groupes de travail ont affiné la convention dans les domaines de la mise à disposition des locaux et les charges liées d'une part et le financement de la formation continue par l'ÉSPÉ et l'université des personnels de l'Éducation nationale d'autre part.

Ainsi le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille, a été consolidé notamment dans la prise en compte de la formation tout au long de la vie. Le projet finalisé présenté dans ce dossier pour l'accréditation explicite la réponse des trois partenaires de l'école (AMU, UAPV et académie) en termes de formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement scolaire et universitaire et de recherche et développement de l'innovation pédagogique.

L'inscription des différents volets dans le projet a été discutée et actée en matière d'engagements par le Directoire du projet ÉSPÉ.

L'objectif qui a guidé les travaux du Directoire, tel qu'il est voulu par le législateur et par les autorités de tutelle, a été de mettre en place une formation universitaire professionnalisante des personnels de l'éducation nationale, formation qui s'inscrit dans un processus de formation tout au long de la vie.

Le projet précédent couvrait dans les principes tous les champs de formation tout au long de la vie. Pour le réaliser, il prévoyait un engagement de l'Université de 80% pour couvrir les enseignements du master MEÉF et un apport d'au moins 20% de l'académie. Dans la réalité, cet engagement a été bien moindre et des travaux ont été mis en place par le Directoire pour surmonter ces difficultés.

Les perspectives ouvertes suite aux décisions du Directoire permettent d'envisager un projet qui couvre l'ensemble du continuum depuis la pré professionnalisation à partir de la L2 jusqu'à la formation tout au long de vie des personnels d'enseignement et d'éducation en interaction étroite avec l'académie.

La nécessité d'articuler la recherche, la formation et le terrain y compris dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'Éducation nationale a été réaffirmée par le directoire.

3.3.3 Environnement en matière de partenariats

(associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) ;

Le projet académique s'appuie sur un important réseau de partenariats avec les associations, organismes, institutions… partenaires de l'École formalisés par un ensemble de conventions et d'actions communes. Ces partenariats concernent trois axes distincts de relations et d'actions ; certaines conventions couvrent ces trois axes lorsque certaines n'en couvrent qu'un.

Le premier axe concerne directement la formation dans le cadre du master avec des interventions des partenaires dans les organisations de formation sous forme de conférences ou d'enseignements.

- Inscrites dans le projet académique, les interventions concernent essentiellement les enseignements de tronc commun. Le partenariat implique :
  - des associations comme le Collectif des Associations Partenaires de l'École publique, l'ARI…,
  - des entreprises de l'économie sociale et solidaire (MAÏF, MGEN, CASDEN).
- D'autres interventions concernent des champs plus spécifiques et sont offertes sous forme optionnelle aux étudiants. C'est le cas par exemple des collaborations avec :
  - l'association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC),
  - l'École élémentaire Lei Barquieu Lascours pour permettre aux étudiants de participer à l'initiation à l'escalade d'élèves de CM2,
  - l'association BTP CFA PACA pour valoriser l'image de la formation professionnelle, pour développer des dispositifs dans les domaines de la remédiation, de l'individualisation de la formation et de l'illettrisme, pour favoriser l'engagement des étudiants de l'ÉSPÉ dans les actions culturelles et professionnelles dans le cadre de leur formation,
  - l'Université Populaire Ventoux afin de favoriser l'engagement des étudiants, dans le cadre de leurs stages de masters, dans les actions citoyennes promues par l'UP Ventoux.

Le deuxième axe organise des offres de stages professionnels aux étudiants inscrits dans les parcours MEÉF en master et dans les UE ProMEÉF en licence. Pour ces derniers, il s'agit de leur faire découvrir l'ensemble des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation au-delà des métiers offerts par l'Éducation nationale. Pour les premiers, il s'agit, d'une part, d'offrir des terrains professionnels aux étudiants inscrits dans la mention 4 Pratiques et ingénierie de la formation et, d'autre part, d'offrir aux étudiants inscrits en M2 MEÉF dans une des trois autres mentions et qui ne sont pas lauréats des concours, l'opportunité de

découvrir d'autres métiers que ceux offerts par l'Éducation nationale et ainsi d'accompagner leurs choix d'orientation ou de réorientation professionnelle. D'une manière générale, ces offres de stages visent à ~~d'~~élargir le champ de vision des étudiants sur l'environnement social des enfants et des adolescents au-delà du milieu scolaire. Ce sont, notamment, les partenariats avec :

- l'association coup de pouce (anciennement appelée Organisme APFÉÉ, Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école),
- les centres Léo Lagrange,
- l'association les petits Débrouillards PACA,
- certaines associations du CAPE qui interviennent dans le champ de l'éducation populaire,
- les collectivités territoriales, notamment les municipalités d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Digne les Bains et de Marseille dans le cadre des actions d'accompagnement et de prise en charge des enfants ou dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Le troisième axe recouvre les partenariats sur des projets particuliers qui visent à développer soit des collaborations, soit des actions d'innovation pédagogique et à explorer de nouvelles organisations éducatives. Ce sont par exemple les partenariats avec :

- Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRAC),
- CEFEDEM SUD dans le cadre de la constitution d'un pôle autour de l'éducation musicale,
- la société Texas Instruments France pour l'intégration des usages des TICE dans l'enseignement des mathématiques et des sciences,
- les petits Débrouillards PACA.

Le parc national des calanques (PNC) et l'ÉSPÉ ont finalisé la signature d'une convention autour de l'éducation à l'environnement. Le PNC pourrait accueillir des étudiants et notamment ceux du DESU chargés d'élaborer tout au long de l'année, un travail collectif de fond mutualisable en lien avec la recherche.

Le Camp des Milles et l'ÉSPÉ ont initié un partenariat autour de la labellisation citoyenne. Les étudiants (DESU en 2106-17) sont formés par les équipes du Camp à cette labellisation sur une durée de 6 heures cette année, 12 heures par la suite. La convention est en cours de finalisation.

Ces conventions, qui formalisent les partenariats, sont suivies avec attention par l'ÉSPÉ et font l'objet des amendements nécessaires pour les ajuster aux évolutions des conditions de leur application.

Par ailleurs et au-delà des partenariats du projet académique avec l'Académie d'Aix-Marseille et l'UAPV, des collaborations sont développées, d'une part, avec l'Université Nice Sophia Antipolis et l'Académie de Nice et, d'autre part, avec d'autres universités et académies, par exemple avec l'Université Toulouse Jean Jaurès et l'Académie de Toulouse afin de mutualiser certains volets de notre offre de formation ou de prendre en charge des étudiants FSTG qui sont en stage en responsabilité dans une autre académie que celle de leur ÉSPÉ de formation. Ce dispositif est particulièrement sensible pour les formations à très faibles effectifs qui ne sont pas viables dans chacune des ÉSPÉ concernées et ne le deviennent que grâce à ces regroupements.

Partenariat avec d'autres ÉSPÉ :

- ÉSPÉ de Toulouse (Master Hôtellerie-Restauration)
- ÉSPÉ de Montpellier (Master Arabe notamment)
- ÉSPÉ de Nice (lauréats des concours conduisant à l'enseignement professionnel)

3.3.4 Laboratoires en appui des formations

et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'ÉSPÉ, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine ;

3.3.4.1 Les structures de recherche

L'EA 4671 ADEF (Aprentissage, Didactique, Évaluation, Formation) (http://adef.univ-amu.fr/fr/) est une équipe de recherche dont le rattachement principal est l'ÉSPÉ. Elle compte 58 enseignants-chercheurs dont 45 sont en poste à l'ÉSPÉ.

À l'inverse l'ÉSPÉ compte 72 enseignants-chercheurs dont 27 sont affiliés à d'autres laboratoires qu'ADEF. Ces enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ qui ne sont pas rattachés à ADEF sont affiliés pour l'essentiel à des

laboratoires membres de la FED 4238 SFERE-Provence (Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence http://sferep.univ-amu.fr/fr/collaborations).

Cette structure fédérative de recherche est sous la tutelle de l'Université d'Aix-Marseille et partenaire de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. C'est un élément fondamental de la politique de structuration de la recherche en éducation. Elle regroupe actuellement 18 laboratoires qui représentent plus de 300 chercheurs autour d'axes de recherche liés à l'enseignement, l'éducation et la formation au sein desquels sont conduits des travaux visant un décloisonnement disciplinaire. Trois axes non exclusifs sont privilégiés :

Axe thématique 1 - Évolution des professionnalités et des pratiques socio-éducatives

Axe thématique 2 - Modalités de construction, d'appropriation et de diffusion des connaissances

Axe thématique 3 - Nouveaux outils, nouveaux publics et dispositifs éducatifs. Cette structuration de la recherche permet d'afficher, des profils de recherche en éducation diversifiés en accord avec les laboratoires de la structure FED 4238 SFERE-Provence pour le recrutement des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ.

Le projet de création d'une école universitaire de recherche A2E[10] (EUR) s'inscrit dans la ligne politique d'Aix-Marseille Université et de sa stratégie d'Initiative d'Excellence A*MIDEX. Il contribue à structurer le champ Apprentissage et Éducation qui constitue un des domaines transverses de la politique scientifique de site et à renforcer les relations recherche, formation, terrain pour le secteur de l'éducation.

L'offre de formation à et par la recherche de l'EUR A2E[10] vise à former les chercheurs et les experts, spécialistes de l'éducation à même de porter les mutations sociales et sociétales de l'éducation et de la formation à l'ère du numérique.

Le projet de création de l'EUR A2E[10] s'appuie principalement sur 3 laboratoires d'AMU et associe 9 unités mixtes de recherche et 2 équipes d'accueil, membres de la fédération de recherche FED 4238 SFERE-Provence. Il engage quatre composantes d'AMU et deux écoles doctorales dans l'organisation d'un continuum de formation master doctorat de recherches en éducation, ancré au sein d'un riche environnement socioéconomique, incluant l'académie d'Aix-Marseille (enseignement scolaire 1er et 2nd degrés), le réseau CANOPÉ, le collectif des associations partenaires de l'École, les collectivités territoriales et des entreprises privées spécialisées dans l'édition scolaire ou le développement et la diffusion d'applications numériques.

3.3.4.2 Enjeux de la structuration

L'effort de structuration entrepris grâce à la fédération de recherche SFERE-Provence (FED 4238) permet d'envisager une coordination des actions entre les différentes unités de recherche engagées, notamment pour produire des réponses à des programmes nationaux (par exemple, e-Fran) ou internationaux (par exemple, Horizon 2020).

La réponse collective à l'appel à projets e-Fran, qui a permis que 6 projets remontent et que deux d'entre eux - LEMON (Lecture Mathématique Outil numérique) et ARABESC (ARABe Écrire Stylo Clavier), dans lesquels sont engagés plusieurs laboratoires de SFERE et plusieurs partenaires (Rectorat, professionnels…) - soient retenus, est un bon exemple de l'intérêt de telles synergies pour promouvoir des expérimentations de terrain répondant à des questions socialement et scientifiquement vives.

Sur cette base de structuration, l'enjeu est de :

- renforcer la complémentarité des approches et des méthodologies des recherches conduites,
- de se saisir de l'opportunité que constitue l'inscription, dans la perspective de développement de la politique scientifique d'AMU, du domaine scientifique transverse Apprentissage et Éducation pour accroître la visibilité, l'attractivité et l'excellence régionale, nationale et internationale de ces recherches,
- organiser de manière plus efficiente non seulement la diffusion, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mais aussi les articulations nécessaires pour ce faire entre les partenaires.

Trois axes majeurs organisent les perspectives d'évolution de la structuration de la recherche en éducation à Aix-Marseille :

- Renforcer la visibilité de la recherche en éducation dans le cadre de la politique de site d'AMU,
- Renforcer les collaborations inter-laboratoires dans les domaines de l'éducation,
- Développer l'articulation recherche, formation, terrain pour améliorer la diffusion, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche en éducation.

3.3.4.3 L'articulation des liens-formation-recherche

Le choix qui a été fait a consisté à donner une assise à l'organisation et au développement de la recherche en éducation en opérant un rapprochement coordonné des unités de recherche dans le cadre de la fédération de recherche : SFERE-Provence. L'inscription de la recherche dans la formation est clairement posée comme une ressource et un facteur de qualité pour le développement d'une formation professionnelle universitaire des enseignants et des personnels d'éducation. L'adossement à la recherche universitaire des formations du MEÉF s'inscrit dans cette perspective de développement et de structuration de la recherche en éducation. La place de cette dernière dans les mentions MEÉF procède d'une double construction. La première concerne l'éclairage par la recherche et la prise en compte de ses résultats dans l'ensemble des enseignements relevant des différents blocs de savoirs (savoirs fondamentaux de référence, savoirs enseignés à l'Ecole, savoirs didactiques et pédagogiques, savoirs sur le métier d'enseignant). La seconde concerne l'initiation spécifique aux démarches et questionnements de travaux de recherche en éducation par la pratique des étudiants à travers le mémoire. Ce dernier a pour objectif de permettre à chaque étudiant de prendre du recul sur ses propres pratiques d'enseignant débutant, en mettant en perspective les difficultés qu'il peut identifier avec ce que l'on sait déjà sur ces pratiques. Des apports méthodologiques visent à aider les étudiants à construire, à partir d'une question issue du terrain telle que l'étudiant la rencontre lors de son stage en alternance, un travail de recherche selon une organisation canonique. La réalisation du mémoire par les étudiants est un élément central et structurant de la formation. Elle doit s'inscrire dans une dynamique de productions qui doivent pouvoir être diffusables et contribuer au développement des ressources pour l'enseignement, l'éducation ou la formation. La compréhension des processus d'élaboration des connaissances et donc de leur transmission est un élément fondamental en référence aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et de leur évolution.

La formation en alternance des étudiants du DESU « Formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEÉF » doit leur permettre de compléter leur formation. Dans les modalités d'adaptation innovantes possibles, ces fonctionnaires-stagiaires ont la possibilité de développer un projet en lien avec la recherche en éducation. Les laboratoires proposant des organisations originales et forcément très diversifiées. Cet accueil de fonctionnaires-stagiaires, permet de tisser des liens avec des équipes de l'enseignement scolaire, leur communauté éducative (l'ÉSPÉ développe de nombreuses relations avec le tissu associatif des partenaires de l'École) et leur environnement social et culturel. Les projets sur lesquels peuvent ainsi s'engager les FSTG sont très ouverts et la diversité des actions est une source riche de développement. Ils sont associés, par exemple, à des activités de recherche, à des actions de valorisation et/ou de diffusion ou à toute autre initiative qui vise à ancrer leur formation sur des relations compréhensives avec la recherche scientifique et l'université.

Afin d'organiser le continuum de formation du niveau Licence au niveau T1/T2, l'irrigation par la recherche de la formation doit être développée à tous les niveaux de formation, ainsi que l'incitation à rapprocher le milieu de la recherche du milieu enseignant (recherches collaboratives, diffusion des résultats, transfert) notamment en valorisant le travail de recherche mené par les étudiants en lien avec des problématiques professionnelles. Des mémoires sélectionnés pour leur qualité doivent être conservés et diffusés (archives HAL DUMAS).

À différents niveaux la recherche contribue à des dispositifs citons en particulier la composition des équipes pédagogiques de tronc commun dans lesquelles les enseignants-chercheurs contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre de la formation et celle des groupes de développement et de production de ressources qui sont des dispositifs dans lesquels enseignants-chercheurs et enseignants contribuent ensemble à l'ingénierie de formation selon une logique de projet qui favorise l'innovation.

Il faut poursuivre la réflexion afin de penser l'organisation d'une plus grande implication de la recherche dans les organisations de formation continue des enseignants et plus généralement des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

3.3.5 Les différents partenariats internationaux.

L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille Université impulse une politique de relations internationales pilotée par la recherche, et à ce titre les équipes de chercheurs de l'Ecole bénéficient du soutien du « Pôle Recherche et Coopérations Internationales en Education » (PRCIE) pour répondre aux appels d'offres internationaux (H2020, Banques de développement, Fondations…). Les zones prioritaires couvertes sont tout d'abord les régions voisines que représentent l'Europe, le pourtour méditerranéen ainsi que l'Afrique subsaharienne, et les partenaires plus éloignés sont parmi les universités les plus dynamiques aux USA, en Canada, au Brésil ou en Asie.

L'ÉSPÉ participe au pilotage de plusieurs réseaux internationaux tels que le RAIFFET (Réseau Africain des Institutions de Formation de Formateurs en Enseignement Technologique), le RIFEFF (Réseau International Francophone des établissements de Formation de Formateurs) ou le REUNIFEDD (Réseau Universitaire pour la Formation et l'Éducation au Développement Durable), et anime une Chaire Unesco de sciences et

technologie, commune avec l'Université Cheik Anta Diop de Dakar. Les projets internationaux de recherche financés ces dernières années concernent les sciences et technologies (PCRDT, EACEA, Erasmus +…) ou les politiques éducatives territorialisées et les éducations à (PCRDT, EACEA, Erasmus +, ANR…). Des projets sont également actuellement en cours dans le champ de l'ergonomie de l'activité des professionnels de l'éducation (Brésil) ou dans celui de l'enseignement du français langue étrangère (USA, espace méditerranéen).

De ce fait de nombreux partenariats ont été construits ou renforcés dès 2013-2014 dans le cadre de réponses aux appels à projets européens ou internationaux, qu'ils aient été ou non sélectionnés. De plus, la participation d'enseignants de l'ÉSPÉ à des expertises sur les systèmes éducatifs (par exemple Maroc, Haïti…), tout comme la contribution à la mise en place et à l'administration des réseaux RAIFFET et RIFFEF, ont conduit à nouer de nouveaux partenariats.

En Europe, l'ÉSPÉ a conclu d'une part des accords de mobilité liés à la Charte Erasmus (cf. catalogue des accords avec le master MEÉF avec les mentions concernées) et d'autre part des conventions de partenariat autour de projets, par exemple, ceux développés avec l'université de Jyväskylä (Finlande), les universités de Patras et Thessalonique (Grèce), l'Université catholique de Louvain (Belgique), les Universités de Milan et Bologne (Italie), les universités de Barcelone, Grenade et Séville (Espagne), et le Professionshojskolen Metropol de Copenhague (Danemark)…

3.3.5.1 Les projets et les relations internationales

Parmi les projets dans lesquels l'ÉSPÉ s'est engagée, citons :

- le projet EU-Tools (programme Jean Monnet) (2013-2014) qui vise la création d'outils pédagogiques sur l'Europe à destination des futurs enseignants en formation initiale et en formation continue ;
- le projet STEP (School Territory Environment Pedagogy) (2015-2016) coordonné par l'Université de Milan, et mise en place en partenariat avec l'Université de Séville et de Bologne, et qui vise à développer un partenariat stratégique de l'enseignement scolaire ;
- Le projet transfrontalier ALCOTRA (Aoste, Gènes et Turin), sur le thème du développement durable a été mis en œuvre en 2016-2017, il concerne l'enseignement scolaire (MEÉF mention 1) ;
- le projet PARRAF (programme d'Appui à la Recherche en réseau en Afrique) intitulé « Des observatoires de développement urbain dans une dynamique d'Intelligence territoriale » rassemble les universités de Koudougou (Burkina Faso), l'Université Cheik Anta Diop (Sénégal) et l'Université de Lomé (Togo) et concerne le master MEÉF mentions 1, 2 et 4 ;
- le projet Erasmus Mundus Stettin coordonné par l'ÉSPÉ d'AMU, a permis la formation d'étudiants et de professionnels de l'éducation en Master MEÉF mentions 2 et 4. Les 18 partenaires collaborent notamment pour la mise en œuvre de ces mobilités de formation : il s'agit des établissements suivants :Université de Koudougou -Burkina Faso, Université de Yaoundé – ENS - Cameroun, Université Cheikh Anta Diop - - Sénégal, ENSET de Libreville - Gabon, Universidad nacional de Guinez Ecuatorial - Guinée Équatoriale, institut Universitaire des sciences de l'Education – Haïti, Université nationale du Lesotho, Université de Namibie, Institut supérieur de Formation Docente Salomé Urena (République dominicaine), Universités des Comores, Université de Lomé (Togo), Institut de Formation des enseignants du Vanuatu, Université des sciences de l'Education de Bindura (Zimbabwe) ;
- Le projet Erasmus+ Capacity Building BL_TEAE (Blended Learning courses for Teacher Educators between Asia and Europe) est un projet de renforcement des capacités pour l'Enseignement supérieur qui a pour objectif d'une part de développer une communauté de réflexion sur les pratiques enseignantes et d'autre part d'identifier des méthodes et des outils destinés à soutenir l'acquisition de compétences sur la pratique des enseignements de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. Ce projet intègre l'université d'Aalborg, l'université de Tallinn, l'université royale du Bhoutan, l'université de Dhaka, la Bangladesh Open University, l'université nationale des langues modernes d'Islamabad, l'université internationale islamique d'Islamabad et l'entreprise ATiT (Audiovisual Technologies, informatics & Telecommunications).

Par ailleurs, des accords de coopération bilatérale favorisent l'accueil d'étudiants, de stagiaires et de personnels :

- Avec les trois composantes de l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) – ENIL (École Normale d'Instituteurs), l'ENS (École Normale Supérieure) et l'ENSET (École Normale Supérieure de l'Enseignement technique), le champ de la coopération prévoit les échanges de personnels et d'élèves des formations initiale et continue. De nombreux étudiants sont accueillis dans les mentions 1, 2 et 4 du Master MEÉF.
- Sur le pourtour méditerranéen, les partenariats concernent :

- l'Université du Saint Esprit de Kaslik, au Liban, le partenariat vise notamment la mise en œuvre de missions de formation favorisant le développement des spécialisations professionnelles, le partage de compétences et les échanges sur les programmes d'enseignement (master MEÉF mentions 1, 2 et 4),
- l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique d'Oran, en Algérie, le partenariat vise notamment à faciliter l'échange pour des étudiants de niveau master, la participation à des programmes de recherche (master MEÉF mention 2 et 4),
- l'ENSET de Rabat (Université Mohamed V), la coopération concerne le domaine de la formation comme celui de la recherche et un projet de renouvellement de l'accord est en cours (master MEÉF mention 2 et 4),
- ESPRIT (Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologie) de Tunis, Tunisie, la coopération a notamment pour objectif la formation des candidats via le Master Recherche MEÉF, la participation au projet du numérique éducatif (master MEÉF mention 1, 2 et 4),
- l'ISEFC (Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue), le partenariat n'est pas formalisé ; il concerne plus particulièrement la recherche (master MEÉF mention 4).

- En Amérique, l'ÉSPÉ a des partenariats avec :
  - l'Université de Sherbrooke dans le domaine du métier de « rédaction professionnel » (Master MEÉF mention 4 parcours rédacteur professionnel),
  - l'Université du Québec à Montréal dans le cadre d'une convention tripartite avec la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) pour les années 2011-2014, pour la mise en place du dispositif LitteraT'Ed concernant la scolarisation d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme,
  - l'université du Wisconsin à Madison et à Milwaukee, notamment sur les échanges de cadres et d'enseignants-chercheurs, sur le pilotage et l'organisation des formations universitaires professionnelles en éducation, sur l'usage des technologies numériques et sur la structuration de la recherche en éducation
  - Haïti, dans le cadre du programme EM STETTIN, avec l'Institut Universitaire des sciences de l'Education (CREFI) (Master MEÉF mention 4, pratiques et ingénierie de la formation).

- En Amérique latine, des projets ont été montés en partenariat avec une douzaine d'établissements en 2014 et 2015. La coopération la plus importante concerne l'Université Sao Paolo et a débouché sur une convention visant à développer les missions bilatérales et les projets de recherche communs (master MEÉF mention 4).

3.3.5.2 Évolutions en cours

D'autres partenariats sont en cours de construction pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'ÉSPÉ :

- En Europe, avec l'université d'État de Saint Pétersbourg, pour formaliser la coopération dans le domaine de la recherche en Education (ADEF) et en Mathématiques (IMM).

- En Afrique, avec la mise en place d'un accord de coopération internationale avec la Bindura University of Science Education (Zimbabwe) qui souhaite obtenir le soutien de l'ÉSPÉ pour créer une faculté dédiée à la formation d'enseignants des parcours professeurs des écoles et à celle consacrée aux Pratiques et Ingénierie de formation et de recherche (Master MEÉF mention 1 et 4). Également avec la reconduction de la Chaire UNESCO en partenariat avec l'Université Cheik Anta Diop du Sénégal (Ecole Normale Supérieure d'Enseignement technique et professionnel).

- En Amérique du Nord, avec les projets de coopération avec l'Université Mac Gill, dans le cadre d'un projet de recherche conjoint concernant la diversité et la radicalisation (master MEÉF mention 1, 2 et 4), avec le TELUQ (université à distance) dans le cadre du Master MEÉF mention 4, parcours rédacteur professionnel et avec l'Université du Wisconsin - Madison, dans le cadre duquel seront concernés le master MEÉF mention 1, 2 et 4.

- Dans les Caraïbes, avec le projet de coopération avec l'ENS (École normale Supérieure) de Port au Prince et l'Université d'État de Haïti pour la mise en place de mobilités de formation (master MEÉF mention 2 et 4)

- En Asie, avec la volonté de l'Université de Thamasat (Thaïlande), de développer un partenariat avec l'ÉSPÉ pour apporter un soutien à la School of Education qui vient d'être mise en place.

- L'ÉSPÉ développe un projet avec l'UNESCO, et plus précisément la Task Force for Teacher Training, sur le développement des compétences professionnelles des enseignants, plus particulièrement à destination des pays du sud (notamment en Afrique Subsaharienne), pour améliorer la qualité de l'enseignement dans le cadre de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, et de la

promotion de l'égalité des chances. En partenariat avec le Réseau Africain des Institutions de Formation de Formateurs d'Éducation Technologique, un volet sur la promotion et de développement de l'éducation scientifique et technologique pour tous est intégré dans ce projet.

- Le ministère de l'éducation nationale du Paraguay a lancé un vaste programme de rénovation de l'enseignement paraguayen, les fonds ont été demandés à la Banque Interaméricaine de Développement. Un des objectifs de cette rénovation passe par une mise en stage à l'étranger, avec un appel d'offre passé au niveau mondial. La Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives (SFERE) a obtenu le marché pour la France. Elle s'est adressée au Réseau national des ÉSPÉ. L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille a adressé une proposition de formation pour accueillir du 27 février au 25 mai 2017 un groupe de 20 responsables d'établissement scolaire sur le site d'Aix-en-Provence. Les Parcours Responsable de formation (MEÉF mention 4) et Conseillers principaux d'éducation (MEÉF mention 3) ont élaboré cette formation sur trois mois, chacun apportant son expertise sur les deux objectifs principaux de celle-ci :
  - Le pilotage d'une organisation scolaire
  - La formation de formateurs.

Des formateurs de la mention 3 contribuent à la prise en charge de cette formation en dispensant les enseignements sur les politiques éducatives, leur évaluation en France et à l'international, et sur l'organisation des structures scolaires. Ils assurent également un suivi des stages en établissement et du portfolio des étudiants paraguayens.

Cette formation donnera lieu à un suivi post-formation qui sera réalisé par des membres de l'équipe pédagogique de la mention 3 au Paraguay les années suivantes.

3.3.5.3 Les mobilités

En termes de mobilité sortante, les conditions externes qui pèsent sur le master MEÉF (concours de recrutement en master 1 et charge de service d'enseignement en master 2) limitent fortement l'engagement des étudiants. Un travail en cours avec l'académie devrait permettre d'avoir un peu plus de souplesse sur le master 2 et permettre d'inscrire de manière significative les stages à l'étranger pour nos étudiants FSTG. La généralisation de l'acquisition d'expérience dans un autre système éducatif que le système français suppose d'accroitre encore plus la distinction entre le processus de recrutement de fonctionnaires par l'Éducation nationale et l'organisation de la formation universitaire professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation. Un tel développement serait un pilier fort de cette formation afin de permettre à tous ces futurs professionnels de découvrir et d'apprendre d'autres organisations scolaires, notamment en ce qui concerne les approches de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances mais aussi des démarches pédagogiques en matière de savoirs fondamentaux.

Le potentiel d'accords et de partenariats internationaux, soutenus par la politique d'AMU et largement adossés à des collaborations de recherche, rend l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille très attractive. Nous devons accentuer notre effort, notamment pour améliorer notre communication sur notre offre de formation auprès de nos homologues universitaires étrangers, quelle que soient les formes d'organisation de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mises en place dans leur pays et leur institution.

4 Fiches AOF des mentions de master MEÉF et du DU « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEÉF pour laquelle l'ÉSPÉ demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ». CF. Fiches AOF en Annexes Autres.

5 Budget de projet

5.1 Principes d'élaboration

Le budget de projet académique est constitué à partir d'échanges entre les trois partenaires. Il est élaboré par l'ÉSPÉ qui en assure la construction en consultation avec les services concernés des partenaires. Dans sa version actuelle, le budget construit reste un budget prévisionnel.

Élaboré dès le départ à coûts complets, il intègre les coûts de masse salariale (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATS).

Les variables d'environnement ont été estimées sur la base du budget réel 2016 et non sur la base d'une évaluation théorique utilisée précédemment, ceci a pour conséquence de diminuer les montants de ces postes et par conséquent le coût unitaire de l'étudiant formé.

Il intègre également les coûts engagés pour le pilotage et l'organisation des différentes actions prévues dans le projet définis en coûts complets. Notamment sont pris en compte, au-delà des organisations et du pilotage spécifique de l'ÉSPÉ et du projet académique, les coûts générés par le tutorat lors de l'accompagnent des étudiants en stages en établissements scolaires. Cela concerne la prime versée aux tuteurs de terrain en particulier pour le suivi des fonctionnaires stagiaires. Les frais de déplacement de ces derniers, entre leur lieu de stage et leur lieu de formation sont aussi intégrés au budget de projet.

Enfin, le budget de projet repose sur le principe de la prise en charge par chaque composante des dépenses que celle-ci engage et qui relèvent de la mise en œuvre du projet académique : masse salariale, heures complémentaires, frais de mission, dépenses de fonctionnement, etc.

Ainsi établi il fonde la réalisation du projet telle qu'elle est arrêtée dans la convention cadre de partenariat pour la réalisation du projet académique (cf. texte de la convention en annexe). Notamment, le titre 2 précise les actions retenues qui constituent le projet[8] alors que le titre 3 en définit les moyens et les ressources apportés par chacun des partenaires pour la réalisation de ce projet[9].

5.2 Analyse et évolution

Un décalage apparait dans l'application de la convention et conduit à des écarts entre le budget de projet prévisionnel et la réalisation de ce budget. Nous retiendrons quatre points particuliers pour illustrer ce décalage et envisager les évolutions nécessaires afin d'améliorer l'adéquation entre la définition du projet académique et les moyens nécessaires à sa réalisation.

5.2.1 Une meilleure prise en compte du réel

Le premier point concerne la réduction de l'usage massif de valeurs standardisées même si les variables d'environnement restent encore un calcul théorique bien éloigné de la réalité des engagements en matière d'immobilier, de fonctionnement et d'investissements. Les travaux de contrôle de gestion développés par Aix-Marseille Université ont permis d'avancer sur ce point.

5.2.2 L'équilibre des contributions

Le second point concerne la participation réelle et constatée de l'engagement de chaque partenaire dans le master MEÉF. L'article 26 de la convention, Moyens pour la formation initiale, prévoit la hauteur des contributions parcours par parcours de chaque partenaire. Une étude détaillée du réalisé pour les mentions 1, 2 et 3 du master MEÉF sur l'année budgétaire 2015 et 2016, montre de faibles écarts entre le prévisionnel et le réalisé ; cette gestion particulièrement vigilante témoigne du bon fonctionnement du pilotage du projet académique par l'ÉSPÉ. En revanche, cette étude montre que la prise en charge des enseignements est très largement assurée par l'AMU avec 86% en 2016 (dont 77,5% par la seule ÉSPÉ), l'UAPV assurant un peu plus de 4% et le rectorat près de 10%. Cette répartition est assez éloignée de ce que prévoit la convention. La contribution du rectorat notamment devrait s'élever à 20%. Cet écart est particulièrement sensible pour la mention 1, Premier degré, pour laquelle la participation du rectorat n'est que de 8% alors que les 92% de la formation sont assurés exclusivement par l'ÉSPÉ. Cette réalité met à mal la dimension visée d'équipes pluri-institutionnelle

Un travail important a été réalisé au cours du précédent contrat à l'occasion ~~de~~ d'une part de la mise à disposition par l'académie d'un IA/IPR en tant que Directeur Adjoint de l'ÉSPÉ qui a assuré une mission sur le partenariat et les budgets et d'autre part d'une modification de la gouvernance du projet avec le passage de l'observatoire prévu initialement à un Directoire. L'analyse détaillée des besoins en groupe de travail fonctionnels dans le cadre de la préparation des trois réunions annuelles du Directoire a abouti à une

[8] Le Titre 2 Objectifs de l'ÉSPÉ s'organise en quatre chapitres : (1) les missions de formation, (2) les missions d'insertion et d'orientation, (3) les missions de recherche et innovation et (4) les missions de valorisation et de diffusion.

[9] Le titre 3 Moyens du projet ÉSPÉ s'organise en chapitres : (1) les dispositions générales, (2) les droits d'inscription et frais de formation, (3) les moyens humains et (4) les autres moyens.

augmentation notoire de la contribution de l'académie au projet ÉSPÉ dès la rentrée 2017-18 et à une programmation de son renforcement dans le cadre de ce dossier d'accréditation.

La contribution académique a été particulièrement renforcée en moyens PEMF du fait d'une part de l'augmentation institutionnelle (passage de ¼ à 1/3, soit de 96 HETD à 128 HETD) de la décharge de ces derniers et d'autre part d'un plus grand nombre de PEMF impliqués dans la formation. L'ensemble dégage 6 ETP supplémentaires en PEMF. À cet effort s'ajoute l'équivalent de 2,5 ETP mis à la disposition du projet pour le second degré. Ce qui permet d'augmenter la contribution de l'académie à la hauteur de 16% de la maquette pour l'année 2017-18 contre 10% en 2016-17. Enfin, un principe a été adopté par le Directoire pour tendre vers les 20% initialement convenus d'ici 2020. Afin de s'assurer de la qualité de la formation, il est important que les enseignants soient déchargés pour intervenir à l'ÉSPÉ (emplois du temps, disponibilité, participation aux travaux d'équipe, etc.).

Par ailleurs, si l'implication des enseignants-chercheurs est importante dans le tronc commun (23% des enseignements) et dans les parcours de la mention 2 (33%), on notera en revanche leur très faible implication dans la mention 1 (13%). Les enseignements des trois premières mentions du master MEÉF sont largement assurés par les personnels affectés à l'ÉSPÉ et on note une faible implication des enseignants-chercheurs dans les enseignements des mentions 1 et 3. Ainsi, la dimension pluri-catégorielle de la composition des équipes pédagogiques n'est pas encore à la hauteur des ambitions du projet. Les objectifs qui conduisent à des recrutements d'enseignants-chercheurs par transformation de postes vacants inscrits dans la politique d'emplois de l'ÉSPÉ contribuent à y remédier.

5.2.3 L'adossement à la recherche

Le troisième point concerne le travail de structuration de la recherche en éducation, notamment dans la construction des articulations terrain, formation, recherche. La réalisation du projet académique de l'ÉSPÉ suppose de développer ces articulations. Les fondations de cet édifice sont en cours mais cette réalisation ne pourra être conduite que si les partenaires conjuguent leurs efforts pour la permettre. La coordination des actions des partenaires est très importante car elle peut permettre de trouver des financements importants et donc de nouvelles ressources pour le projet académique ; l'exemple de la réponse à l'appel à projet e-Fran montre que c'est possible. Il s'agit également de construire les outils qui faciliteront la mise en œuvre de projets de ce type afin de permettre (1) à des équipes de chercheurs de s'investir dans ces projets, (2) à des équipes de terrain d'en être des acteurs essentiels et (3) de dégager du temps pour s'y consacrer (par exemple, en mettant en œuvre des mises à disposition de titulaires du master MEÉF dans un contrat doctoral). Ce travail est encore largement à faire. La politique volontariste de transformation de postes d'enseignants en postes d'enseignants chercheurs est aussi un élément important de la contribution à la structuration de la recherche.

5.2.4 La formation toute au long de la vie des personnels de l'Education nationale

Le quatrième point concerne la prise en compte dans le projet académique de l'ÉSPÉ de la formation continuée et de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale. L'engagement des partenaires dans la formation continue est encore balbutiant. L'objectif de l'inscrire dans une perspective qualifiante, certificatrice et diplômante est largement partagé par les partenaires. Pour autant, le modèle financier n'est pas encore satisfaisant, notamment dès lors que l'université met en place une formation spécifique pour les enseignants premier et second degrés. La distinction de l'origine de la demande (formation inscrite dans la politique académique ou formation organisée pour répondre aux demandes personnelles), le type et la nature des formations offertes, le coût de la formation (qu'il s'agisse des coûts directs ou des coûts indirects comme le remplacement des personnels en formation), sont autant de critères à prendre en compte pour élaborer ce modèle financier. Ce travail, en cours dans le cadre des travaux du Directoire, explique largement le fait que la formation continue reste un des chantiers ouverts majeur dans le projet.

De manière assez pragmatique, des réponses opérationnelles et efficaces sont apportées à toutes les limites constatées dans la gestion du budget de projet. Cela repose par l'institution d'un Directoire, réel comité de pilotage du partenariat et par la mise en place d'outils communs de gestion du budget depuis l'élaboration du prévisionnel jusqu'à la constatation de sa réalisation effective. Ce travail permet une réelle régulation du projet académique de l'ÉSPÉ entre ce qu'il serait souhaitable de faire, ce qu'il est possible de faire et ce qui est réellement fait.

N.B. Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

Annexes

Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.

Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEÉF.

Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.